

INDICATEURS ET CRITERES DE PERFORMANCE

Des Grandes Ecoles de la Région Rhône-Alpes

Présentation des résultats de l'année 2001-2002

Le 23 juillet 2002

Chef de projet : Philippe DHENEIN, Directeur de l'ENTPE

I-Explications générales :	4
1- Charte d'usage des indicateurs de performance de L'AGERA	4
1-1 – Rappel des objectifs recherchés	4
1-2 – Engagements pris par les membres de l'AGERA	4
1-3 – Moyens et usages	4
2- Méthode de travail :	5
3- Les nouveautés apportées en 2001-2002 :	6
4- Le comité de pilotage	6
5- Les écoles qui ont répondu à l'enquête : « année 2001-2002 »	7
Ecoles d'ingénieurs :	7
Ecoles d'architecture :	7
Ecoles de commerce:	7
Ecoles à enseignement multiple ou spécialisé:	7
6- Présentation du document :	8
II- Présentation des indicateurs de performance pour l'année 2001-2002	9
1- Des écoles ouvertes	9
1-1 Pourcentage de mobilité étudiante > à 3 mois : (= A1)	10
1-1-b Nombre moyen de semaines passées à l'étranger par élève d'une promotion : (= A1b)	11
1-2 Pourcentage d'étudiants étrangers : (= A2)	12
1-3 Pourcentage de diplômés travaillant à l'étranger : (= A3)	13
1-4 Pourcentage du temps de formation consacré aux projets individuels ou collectifs : (=A4)	14
1-5 Pourcentage du temps programmé consacré aux matières d'ouverture : (=A5)	15
1-6 Pourcentage du temps programmé donnant lieu à évaluation de l'enseignement : (=A6)	16
1-7 Pourcentage de l'enseignement assuré par des professionnels issus des entreprises : (= A7)	17
1-8 Pourcentage d'étudiants engagés dans des activités associatives responsabilisantes : (= A8)	18
1-9 Pourcentage d'élèves boursiers sur critères sociaux : (= A9)	19
1-10 Origine du recrutement des écoles :	21
2- Débouchés et insertion professionnelle des diplômés	22
2-1 Salaire moyen de première embauche	23
2-2 Placement et insertion professionnelle des diplômés : durée de recherche d'emploi	24
2-3 Taux de diplômés depuis 3 ans et en recherche d'emploi depuis 6 mois (=B3)	25
2-4- Taux de formation complémentaire : (=B4)	26
2-5- Rapport de la durée de stage sur la durée de formation : (=B5)	27
2-6 Rapport nombre de cotisants/ stock : (=B6)	28
3- Appui pour l'innovation et le développement économique	29
3-1 Prestations hors formation : (CA F TTC)/(Total élèves Bac +3 et post Bac + 3) = C1	30
3-2a : Formation continue : nombre de jours intra par élève : (=C2a)	31
3-2-b Formation continue : nombre de jours inter par élève : (=C2b)	32
3-3 Taxe d'apprentissage par élève : (=C3)	33
3-4 Participation des socio-professionnels aux instances de direction : (=C4)	34

3-5 Pourcentage de rhône-alpins intégrés en première année : (=C5)	35
3-6 Pourcentage d'embauchés en Rhône-Alpes : (=C6)	36
III- Présentation des critères de performance.....	37
Critère n°1 : existe-t-il une politique volontariste visant à la création d'entreprise ou d'activité par les élèves, chercheurs ou enseignants ?.....	37
Critère n° 2-1 : existe-t-il des relations entre l'école et des organismes d'aide à la valorisation de la recherche.....	38
Critère 2-2 :Existe-t-il des relations entre l'école et des organismes d'aide aux entreprises.....	39
Critère 3-1 : L'école mène-t-elle des actions pour aider les élèves dans la recherche d'emploi ?.....	40
Critère 3-2 : Lorsqu'elles existent ces actions sont menées par l'entremise de :.....	40
Critère 4-1 : L'école vérifie-t-elle auprès des employeurs l'adéquation entre les compétences des diplômés et celles requises par les employeurs ?	41
Critère 4-2 : avec quelle méthode ?.....	41
Critère 5 : Les futurs diplômés conduisent-ils, pendant leur cursus, une réflexion - action sur leur projet professionnel ?	42

I-Explications générales :

1- Charte d'usage des indicateurs de performance de L'AGERA

1-1 – Rappel des objectifs recherchés

1. Usage collectif “AGERA” : rendre compte collectivement des principaux éléments caractéristiques des missions des Grandes Ecoles (nota), à leurs partenaires (élèves, parents, entreprises, collectivités), et assurer la promotion des Grandes Ecoles de Rhône-Alpes.
2. Usage dans chaque établissement : améliorer la performance, le fonctionnement interne de chacun des membres de la AGERA ; doter la direction de chaque établissement d'un noyau de tableau de bord.

1-2 – Engagements pris par les membres de l'AGERA

- les écoles renseignent chaque année le système
- le Président, le Bureau et le Délégué de la AGERA s'engagent à ne pas publier d'information concernant telle ou telle école de la AGERA que ce soit en externe ou en interne à la AGERA.
- Les écoles sont libres de l'usage des renseignements qui les concernent directement

1-3 – Moyens et usages

Les indicateurs ont un usage :

- **interne** : présentés sous forme agglomérée par “groupes homogènes d'écoles” ou pour l'ensemble des écoles de la AGERA, ils permettent à chacun de se situer et d'échanger à l'intérieur de la Conférence
- **externe** : présentés sous forme agglomérée par “groupes homogènes d'écoles” ou pour l'ensemble des écoles de la AGERA, ils ne sont communiqués et commentés qu'après accord explicite des membres de la AGERA. Une école pourra communiquer sur elle-même en utilisant des indicateurs labellisés AGERA.

En aucun cas, il ne sera publié des éléments qui permettraient un “classement” des écoles entre elles.

2- Méthode de travail :

La définition d'indicateurs de performance a été lancée en 1996 à l'**initiative de la Conférence des Grandes Ecoles de la Région Rhône-Alpes (CDGERA)**.¹ Cette institution, créée en 1987, regroupe 19 écoles d'ingénieurs, 4 écoles de commerce, 3 écoles d'architecture, 6 écoles à enseignement multiple et diversifié (vétérinaire, bibliothèques, arts et techniques du théâtre...). La CDGERA a changé de nom le 2 mai 2000 et s'appelle désormais AGERA (Alliance des Grandes Ecoles Rhône-Alpes).

L'objectif recherché n'est pas d'évaluer la performance de gestion ou de productivité. Les indicateurs doivent permettre de mesurer la capacité des Grandes Ecoles à **répondre aux attentes de l'environnement économique et social**² et de leurs étudiants.

Auparavant, certaines écoles disposaient déjà de systèmes de mesure de performance, d'autres ne disposaient que de quelques données très générales.

La démarche « Indicateurs de performance » s'est inscrite dans la volonté de **définir des mesures significatives de l'activité des établissements**.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une démarche qualité.

Commencé en mars 1996, le travail sur les indicateurs de performance a d'abord consisté en la **définition** par les Directeurs des Ecoles de **mesures de performances** (ratios) communes à tous les membres, avec l'appui méthodologique d'un Cabinet Conseil, la CEGOS.

Ces ratios portent sur la formation initiale, l'ouverture vers l'international, sur le monde socio-économique, le placement des diplômés et l'insertion professionnelle.

Quatre vagues d'enquêtes ont déjà eu lieu : en 97-98, 98-99, 99-2000, 2000-2001.

Chaque campagne comprend deux types d'enquêtes : une dénommée « **Indicateurs de Performance** », données quantitatives permettant de calculer des ratios, l'autre appelée « **Critères de Performance** », composée de résultats qualitatifs.

A noter qu'une sélection d'indicateurs de performance a été présentée à la presse régionale le 14 mai dernier, qui lui a réservé un accueil très favorable.

¹ Cette démarche bénéficie du soutien de la Région

² Tutelles publiques (ministères), tutelles consulaires (pour les écoles de commerce), entreprises, partenaires, étudiants, parents d'élèves, médias.

3- Les nouveautés apportées en 2001-2002 :

Cette année, **deux nouveaux indicateurs** ont été introduits sur l'ouverture sociale des Grandes Ecoles :

- un premier indicateur porte sur le pourcentage de boursiers sur critères sociaux dans les établissements
- un deuxième sur la répartition de ceux-ci suivant les filières de recrutement (classes préparatoires aux grandes écoles, admission parallèle, 1^{er} cycle intégré).

Un certain nombre d'actions, mises en place par les établissements, visant à mesurer l'ouverture sociale ont également été recensées.

Des modifications ont été apportées à l'**enquête critères** de performance : conformément aux propositions du comité indicateurs et critères de performance, se fondant sur l'analyse du questionnaire d'évaluation, le questionnaire a été scindé en 3 parties, d'importance similaire :

- création de valeurs et relations avec les milieux économiques (administré en 2002)
- cohérence par rapport au projet pédagogique
- stratégie, qualité

Chaque année, seuls cinq critères - au lieu de quinze - seront traités et les mêmes critères reviendront tous les trois ans.

La synthèse qui est présentée a pour vocation de mettre en évidence les réponses apportées afin de **valoriser les échanges autour des bonnes pratiques**.

4- Le comité de pilotage

C'est l'instance de pilotage de cette action : composée de personnes représentant les différentes écoles membres, il a à sa tête Philippe DHENEIN (directeur de l'ENTPE) en tant que chef de projet. Le rôle du comité de pilotage est de définir les grandes orientations de la démarche et de prévoir les évolutions à venir.

Les autres membres sont :

Gérard GRANGE (INSA de Lyon)
Philippe HODDE (ESC Saint Etienne)
Christine KNAUBER (Ecole d'Architecture de Lyon)
Philippe LEQUENNE (Ecole d'Architecture de Grenoble)
Philippe MASSE (INPG)
Marguerite PARAIRE (ISARA)
Dominique REGNIER (Ecole d'Architecture de Saint-Etienne)

L'ensemble du travail est coordonné par la Déléguée Générale de l'AGERA (Pascale PAYAN) qui réalise le traitement statistique des enquêtes et la production des rapports de synthèse.

5-Les écoles qui ont répondu à l'enquête : « année 2001-2002 »

Ecoles d'ingénieurs :

Lyon :

CPE
ECL
ENTPE
ECAM
INSA de Lyon
ISARA
ITECH

Grenoble

Ecole de l'INPG : ENSGI

Saint Etienne :

Ecole des Mines
ENISE

Ecoles d'architecture :

Ecole d'Architecture de Lyon
Ecole d'Architecture de Grenoble
Ecole d'Architecture de Saint Etienne

Ecoles de commerce:

Ecole de Management de Lyon
ESC Grenoble
ESC Chambéry
ESC St Etienne

Ecoles à enseignement multiple ou spécialisé:

Ecole Nationale Vétérinaire (Marcy l'Etoile)

6- Présentation du document :

En 2002, 18 écoles ont répondu à l'enquête. Les données communiquées portaient :

* principalement sur l'année 2001

* pour l'insertion professionnelle des étudiants, sur les promotions 1999 à 2001

Les résultats sont présentés **graphiquement par ordre croissant** .

Une lettre est attribuée à chaque école, ce qui lui permet de situer son positionnement pour chaque graphique présenté.

Comme l'année passée, chaque école recevra sous pli confidentiel la signification de l'ensemble des lettres.

Dans les **graphiques**, des couleurs ont été attribuées suivant la famille d'école :

Noir : écoles d'ingénieurs

Bleu : écoles de commerce

Vert : écoles d'architecture

Rose : écoles à enseignement multiple ou spécialisé

Attention, figure dans cette dernière rubrique : Ecole Nationale Vétérinaire

Pour chaque graphique, **les résultats moyens des écoles sont communiqués de façon générale** et ensuite par famille d'écoles .

La moyenne calculée est une moyenne pondérée avec la taille de chaque école.

Ils sont ensuite comparés avec ceux de l'année passée.

Les **critères de performance**, qui sont des données qualitatives, permettent d'éclairer certains ratios et sont présentés en troisième partie.

D'autre part, dans la partie Indicateurs de Performance, le document est organisé en **trois grandes parties** correspondant aux trois points clés de performance des Grandes Ecoles mis en avant lors de la conception du système :

1) Des écoles ouvertes

2) Débouchés et insertion professionnelle des diplômés

3) Appui pour l'innovation et le développement économique

II- Présentation des indicateurs de performance pour l'année 2001-2002

1- Des écoles ouvertes

Indicateurs présentés :

1-1- Ouverture internationale : pourcentage de mobilité étudiante supérieure à 3 mois

1-1-2 Ouverture internationale : nombre moyen de semaines passées à l'étranger par élève d'une promotion

1-2- Ouverture internationale : pourcentage d'étudiants étrangers

1-3- Ouverture internationale : pourcentage de diplômés travaillant à l'étranger

1-4- Ouverture sur la vie active : pourcentage du temps de formation consacré aux projets individuels ou collectifs

1-5- Ouverture sur la société : pourcentage du temps programmé consacré aux matières d'ouverture

1-6- Démarche qualité : pourcentage du temps programmé donnant lieu à évaluation de l'enseignement

1-7- Ouverture sur la vie active (démarche qualité) : pourcentage de l'enseignement assuré par des professionnels issus des entreprises

1-8- Ouverture sur la société : pourcentage d'étudiants engagés dans des activités associatives responsabilisantes

1-1 Pourcentage de mobilité étudiante > à 3 mois : (= A1)

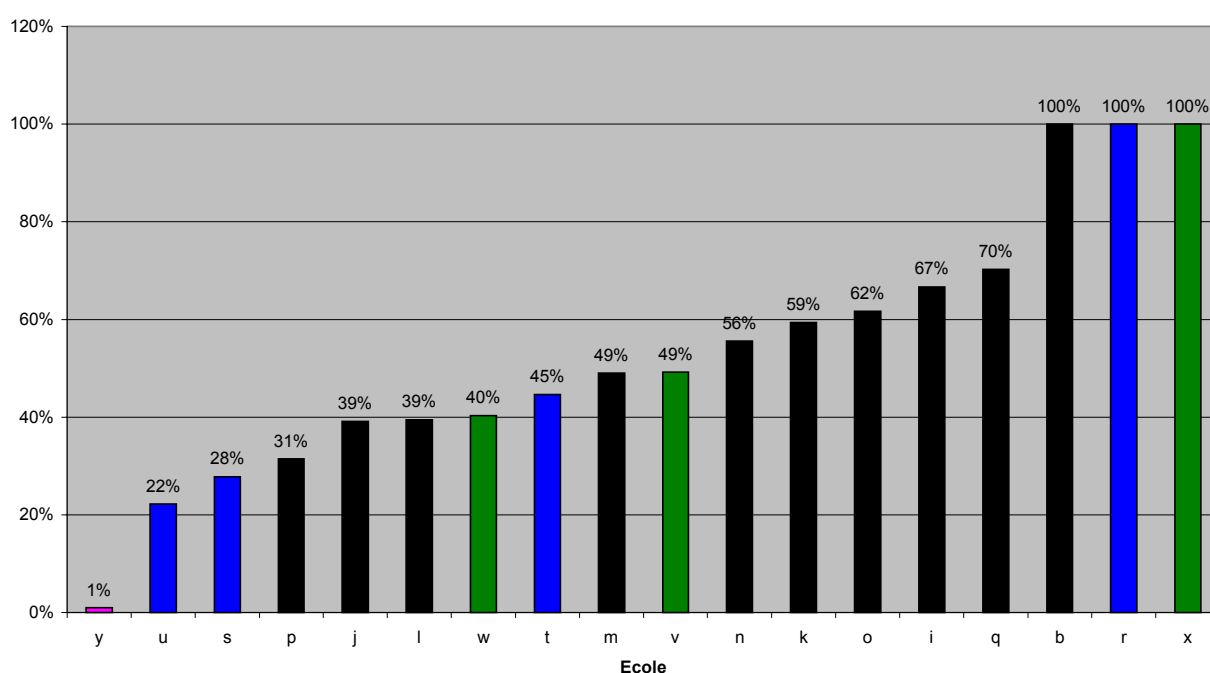
Définition du ratio : il est le rapport de l'effectif d'élèves inscrits au cursus Bac+3 et post Bac +3 attestant d'une mobilité vers l'étranger >3 mois en 2000-2001 sur l'effectif diplômé de la promotion sortie en juin 2001.

La moyenne globale de l'échantillon représenté est de 57% ; 57% des étudiants des Grandes Ecoles de la région partent à l'étranger pour une période d'au moins 3 mois au delà de Bac + 3.

En 2000, la moyenne globale était de 56%

En 99 de 48%.

A1-Pourcentage de mobilité étudiante > 3 mois



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 61%

Ecoles de commerce : 60%

Ecoles d'architecture : 53%

Signification des couleurs :

Noir : Ecoles d'Ingénieurs, Bleu : Ecoles de Commerce, Vert : Ecoles d'Architecture,

Rose : Ecoles à enseignement diversifié

NB : Sur la totalité des répondants à cette enquête (18) :

le nombre total d'élèves du 2nd cycle est de 12 725 et le nombre de diplômés en 2001 est de 3445

1-1-b Nombre moyen de semaines passées à l'étranger par élève d'une promotion : (= A1b)

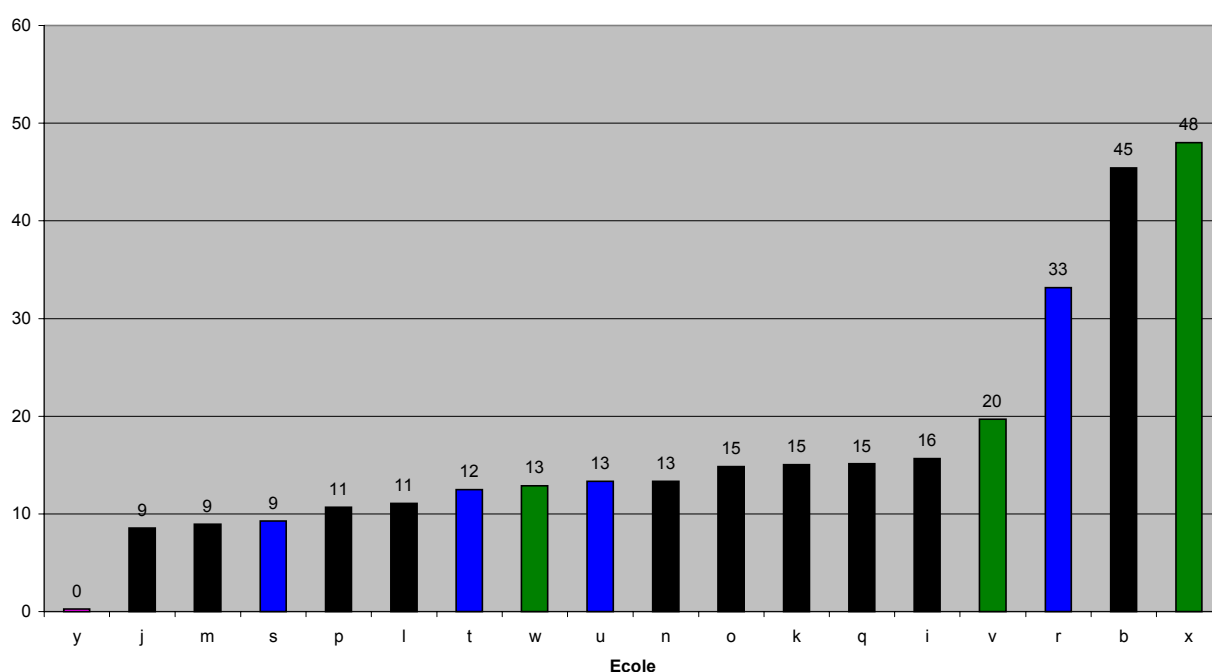
Définition du ratio : il est le rapport du nombre cumulé de semaines passées à l'étranger par les élèves Bac + 3 et post Bac+3 pour échanges académiques, stages industriels ou linguistiques sur l'effectif diplômé de la promotion sortie en juin 2001.

La moyenne générale est de **18**.

En 2000, cette moyenne était de 18.

En 99 de 12

A1b-Nombre moyen de semaines passées à l'étranger par élève d'une promotion



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 18

Ecoles de commerce : 20

Ecoles d'architecture : 21

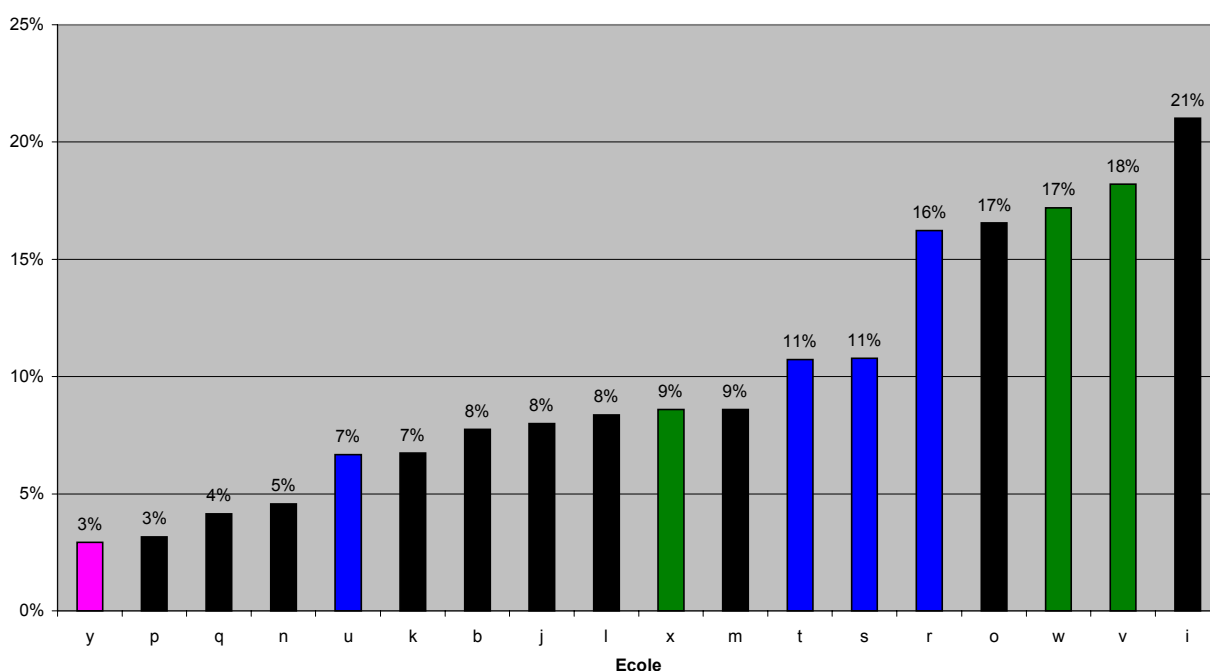
1-2 Pourcentage d'étudiants étrangers : (= A2)

Définition du ratio : il est le rapport de l'effectif total d'étudiants étrangers inscrits ou en séjours d'échange en Bac +3 et post Bac + 3 au 15 octobre 2001 sur l'effectif total d'élèves inscrits en Bac +3 et post Bac+3 au 15 octobre 2001

La valeur moyenne est de 12% .

En 2000, elle était de 11% ; .en 99, de 9%

A2-Pourcentage d'étudiants étrangers



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 11%

Ecoles de commerce : 13%

Ecoles d'architecture : 16%

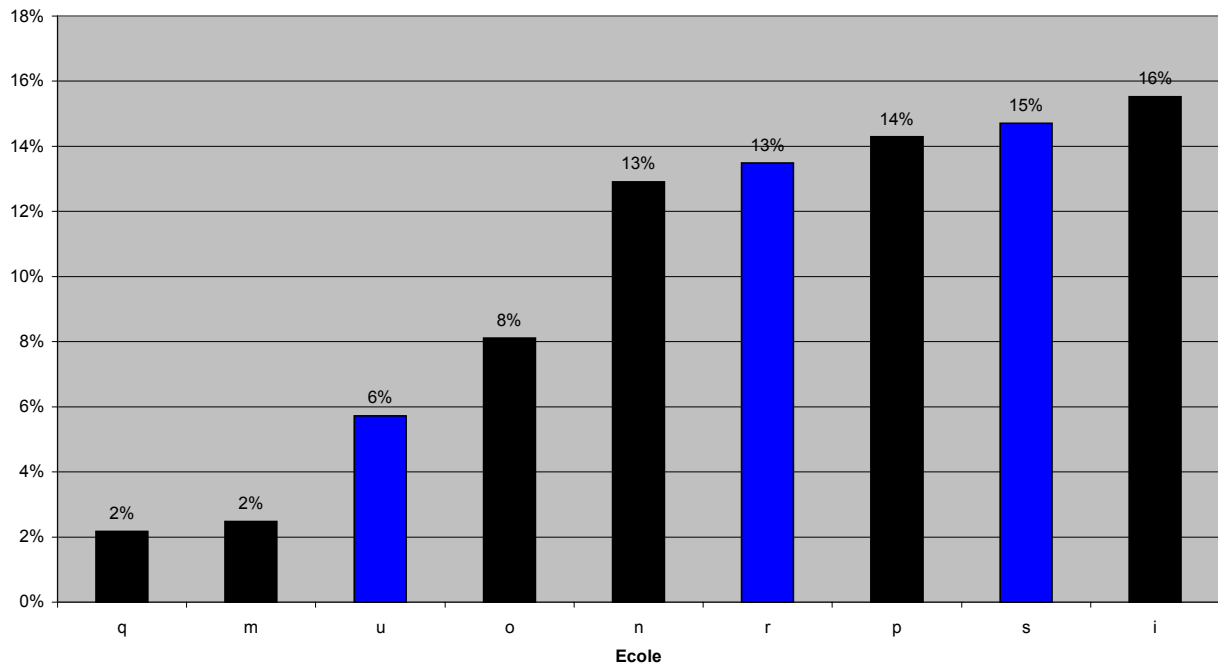
A noter que les écoles d'ingénieurs de l'AGERA sont en avance par rapport à ce qui se passe au niveau national : alors qu'elles accueillent en moyenne 11% d'étudiants étrangers, cette moyenne est de 5,4% au niveau national.

Ceci traduit bien leur souci du développement de l'international qui constitue un de leurs axes stratégiques

1-3 Pourcentage de diplômés travaillant à l'étranger : (= A3)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'expatriés et d'étrangers diplômés en 2000 travaillant à l'étranger et ayant répondu à l'enquête sur le nombre de diplômés de la promotion 2000 ayant répondu à l'enquête.

A3-Pourcentage de diplômés travaillant à l'étranger



La valeur moyenne est de 7% ;
En 2000 elle était de 15% .
En 99, de 8%

Moyenne par famille d'écoles :
Ecoles d'ingénieurs : 5%
Ecoles de commerce : 13%

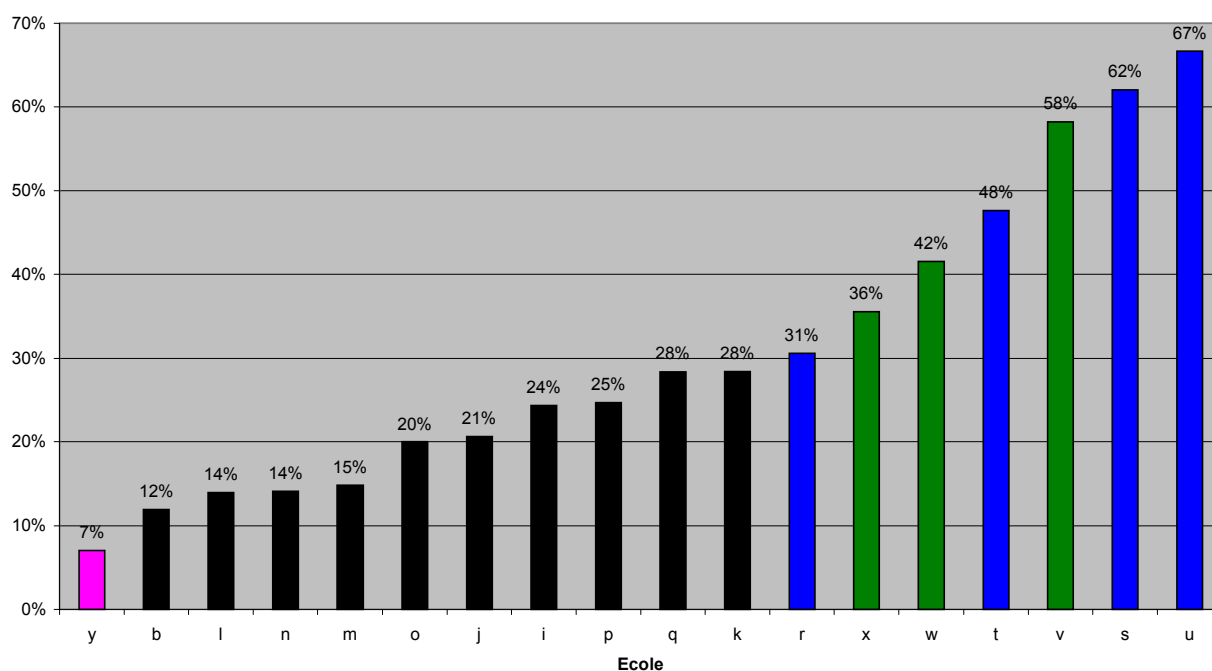
1-4 Pourcentage du temps de formation consacré aux projets individuels ou collectifs : (=A4)

Définition du ratio : il est le rapport de la durée totale en heures par élève programmées consacrée aux enseignements Bac+3 et post Bac+3 par projets sur la durée en heures par élève programmées du cursus Bac + 3 et post Bac+3

La valeur moyenne est de 30% ; en 2000 elle était de 25%, en 99 de 24%

Attention, on enregistre cependant des difficultés dans la compréhension de cet indicateur : pour certaines écoles il ne comprend que des heures d'enseignement liées au projet et de tutorat, pour d'autres, il contient aussi des heures de travail personnel.

A4-Pourcentage du temps de formation consacré aux projets individuels ou collectifs



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 19%

Ecoles de commerce : 47%

Ecoles d'architecture : 47%

L'enseignement par projet, bien que présent dans les écoles d'ingénieurs est plus le fait des écoles de commerce et écoles d'architecture.

1-5 Pourcentage du temps programmé consacré aux matières d'ouverture : (=A5)

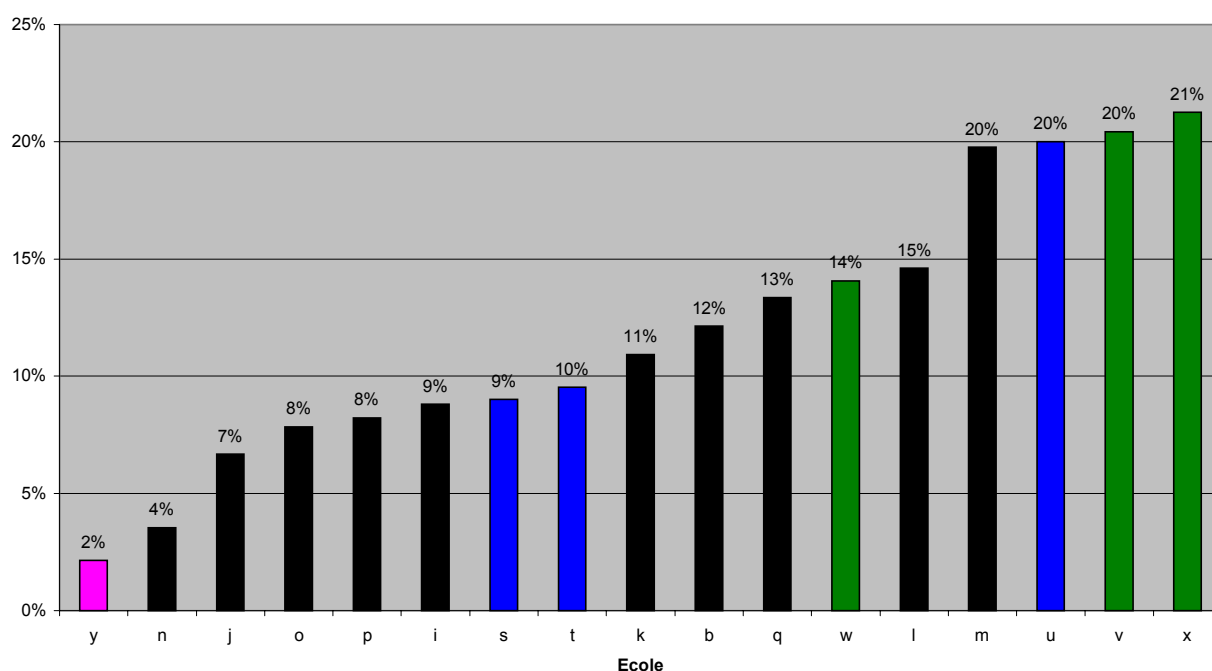
Définition du ratio : il est le rapport de la durée totale en heures élèves programmées consacrée à un enseignement « d'ouverture » par rapport aux matières « standard » de chaque école sur la durée en heures par élève programmées du cursus Bac+3 et post Bac+3 (hors stages mais en incluant les enseignements par projets, en moyenne toutes filières confondues)

Matière d'ouverture signifie matière qui n'est pas au cœur de la formation dispensée mais qui constitue une ouverture vers d'autres sujets d'intérêt.

La valeur moyenne est de 9%. En 2000, elle était de 13% ; en 99 de 11%

Cet indicateur est à prendre avec précaution : si pour les écoles d'ingénieurs et d'architecture, la liste de ce que comprend les matières d'ouverture a été définie, c'est beaucoup plus flou pour les écoles de commerce (qui par définition ont un enseignement ouvert) et les écoles à enseignement spécialisé.

A5-Pourcentage du temps programmé consacré aux matières d'ouverture



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 10%

Ecoles de commerce : 6%

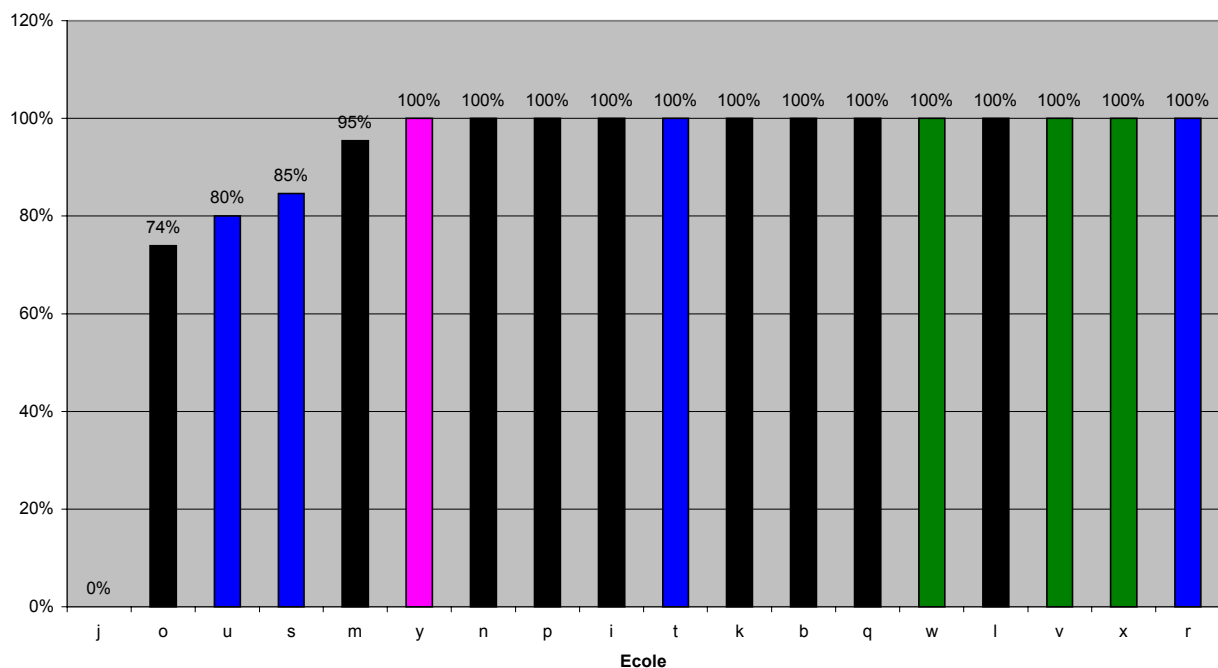
Ecoles d'architecture : 18%

1-6 Pourcentage du temps programmé donnant lieu à évaluation de l'enseignement : (=A6)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'heures par élève d'enseignement Bac+3 et post Bac + 3 faisant l'objet d'une évaluation au moins annuelle de la part des étudiants sur la durée en heures par élève programmées du cursus Bac+3 et post Bac+3 (hors stages mais en incluant les enseignements par projets, en moyenne toutes filières confondues)

La moyenne générale est de **89%** ; en 2000, elle était de **90%** ; en **99 de 90%** ce qui montre une stabilité dans l'évaluation des enseignements.

A6-Pourcentage du temps programmé donnant lieu à évaluation de l'enseignement



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 84%

Ecoles de commerce : 92%

Ecoles d'architecture : 100%

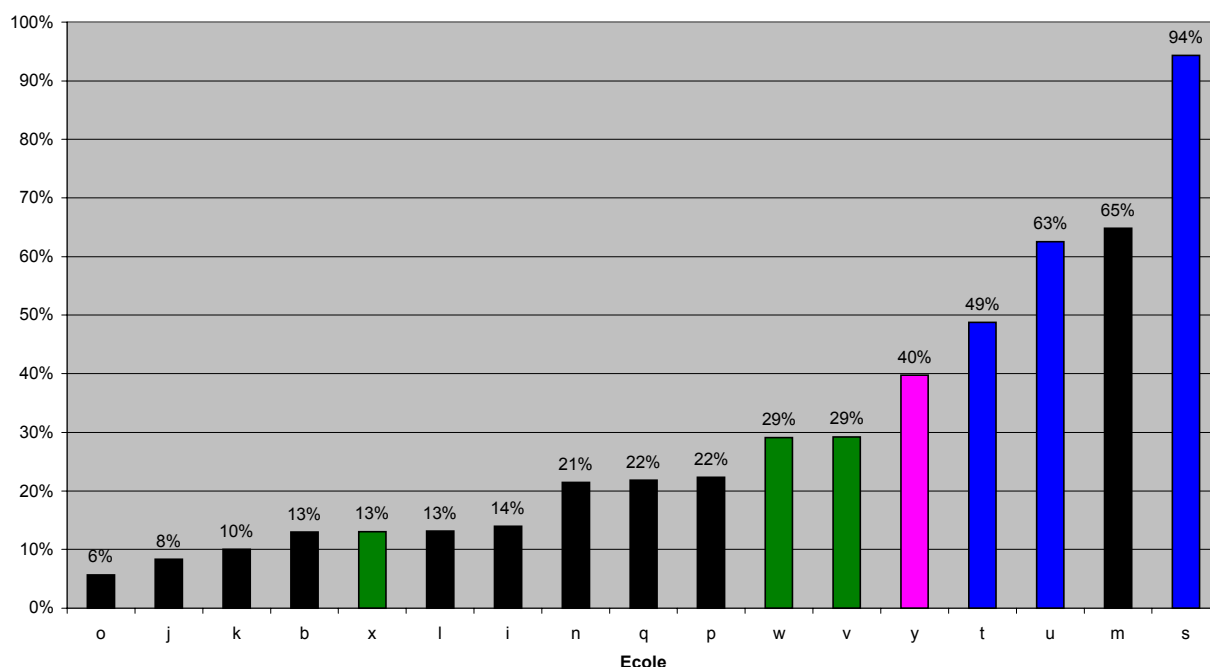
1-7 Pourcentage de l'enseignement assuré par des professionnels issus des entreprises : (= A7)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'heures d'enseignement en équivalent TD du cursus Bac + 3 et post Bac+3, y compris les prestations gratuites assurées par des vacataires (non enseignants ni chercheurs rattachés à des établissements publics) sur le nombre d'heures produites par les enseignants et les vacataires (y compris prestations gratuites) sur le cursus Bac + 3 et post Bac+3

La moyenne générale est de 26% ce qui signifie qu'en moyenne 26% de l'enseignement est assuré par des professionnels issus des entreprises.

En 2000, elle était de 22%, en 99 de 15% ce qui montre une plus grande importance des enseignements assurés par les socio-professionnels.

A7- Pourcentage de l'enseignement assuré par des professionnels issus des entreprises



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 15%

Ecoles de commerce : 47%

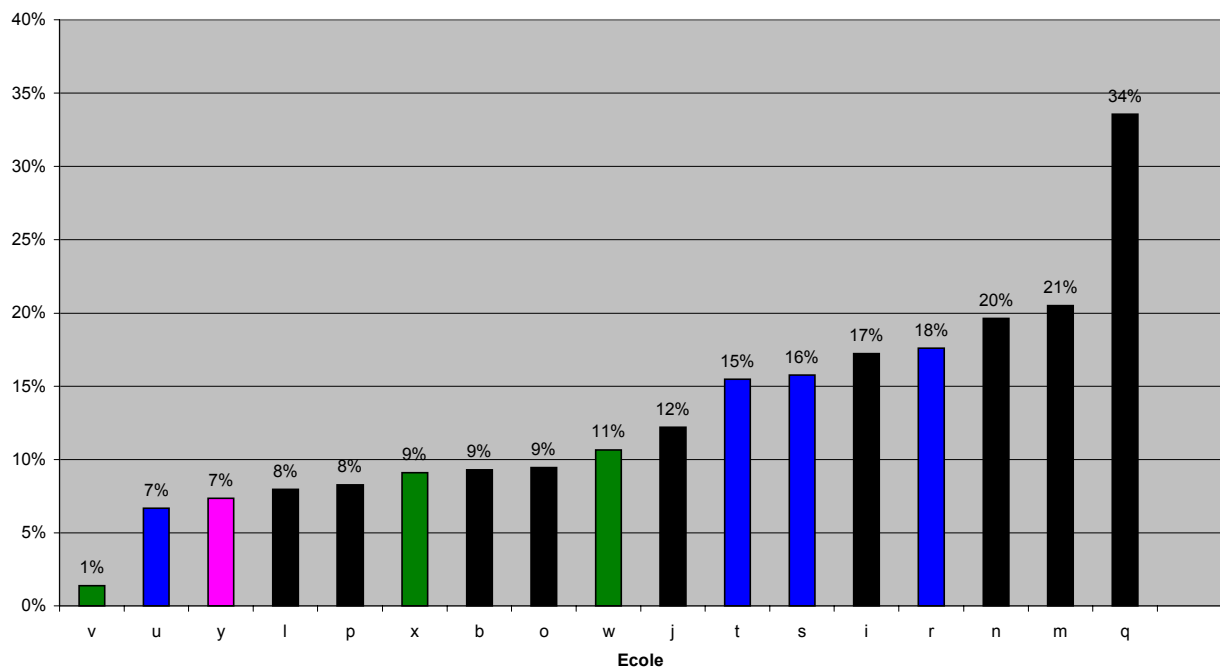
Ecoles d'architecture : 26%

1-8 Pourcentage d'étudiants engagés dans des activités associatives responsabilisantes : (= A8)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'étudiants du cursus Bac+3 et post Bac+3 déclarant exercer une responsabilité associative ou élective sur l'effectif total d'élèves inscrits au cursus Bac +3 et post Bac+3 au 15 octobre 2001.

La moyenne générale est de 12% ce qui signifie que 12% des étudiants des grandes écoles de la région sont engagés dans des activités associatives responsabilisantes.
En 2000, cette même moyenne était de 12% ; en 99 de 11%

A8-Pourcentage d'étudiants engagés dans des activités associatives responsabilisantes



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 11%

Ecoles de commerce : 16%

Ecoles d'architecture : 7%

1-9 Pourcentage d'élèves boursiers sur critères sociaux : (= A9)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre d'étudiants du cursus Bac+3 et post Bac + 3 boursiers sur critères sociaux sur l'effectif total d'élèves inscrits au cursus Bac +3 et post Bac+3 au 15 octobre 2001.

La moyenne générale est de 16%.

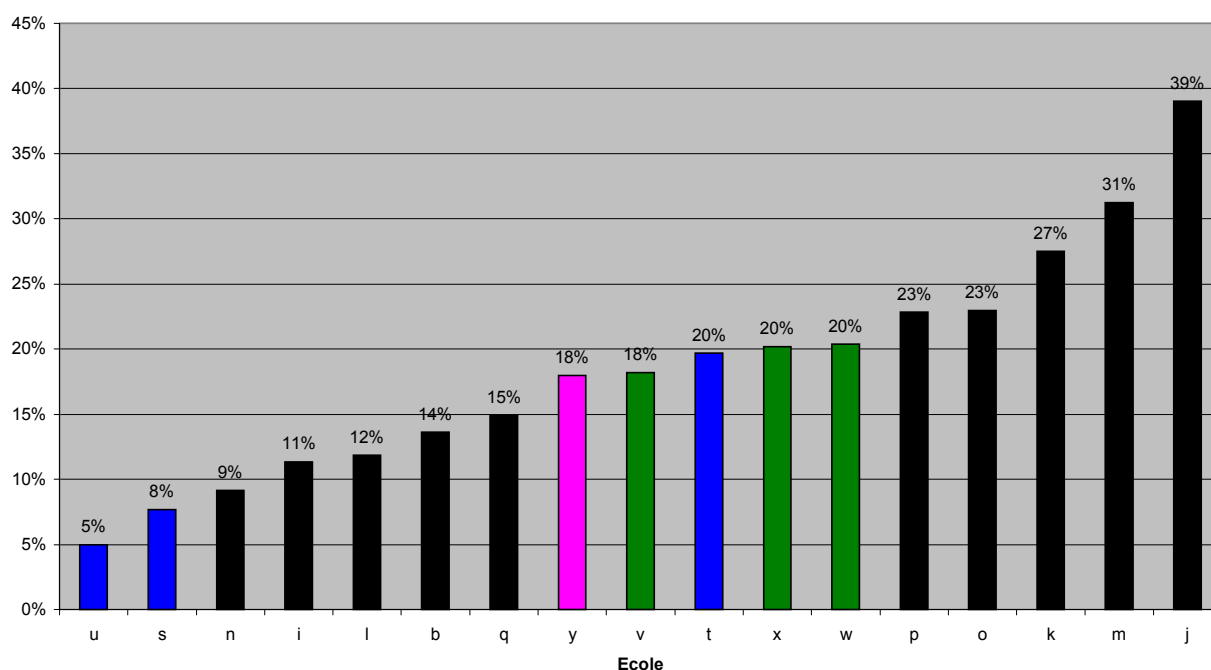
Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 21%

Ecoles de commerce : 5%

Ecoles d'architecture : 20%

A9-Pourcentage de boursiers sur critères sociaux



Les boursiers sur critères sociaux sont plus présents dans les écoles d'ingénieurs et d'architecture que dans les écoles de commerce.

A noter que les écoles d'ingénieurs privées sont en bonne place au regard des écoles publiques.

Si l'on compare ces chiffres à des données nationales, on se rend compte que les écoles d'ingénieurs de Rhône-Alpes sont moins bien placées que certaines régions :

Alors que la moyenne est de 21% en Rhône-Alpes, elle est de 26% au niveau national.

A ce titre, il est intéressant de noter les actions entreprises dans le cadre de l'ouverture sociale :

⇒ **Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique**

Recrutement d'élèves en provenance de classes préparatoires TPC en faveur des filières techniques

⇒ **Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat**

Système favorisant l'intégration de techniciens venant du Ministère de l'Equipement dans le cursus de l'ENTPE.

⇒ **Institut National des Sciences Appliquées**

Ouverture d'une section accueillant 24 élèves en 1^{ère} année pour des bacheliers venant de la filière STI grâce à une pédagogie adaptée. Mesure mise en place également par **Institut Textile et Chimique** et **l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint-Etienne**.

⇒ **Ecole Catholique des Arts et Métiers**

Présence d'un système de contribution familiale en fonction du quotient familial permettant à des étudiants issus de familles modestes d'intégrer l'école.

⇒ **Association Régionale du CNAM**

Enseignements orientés en faveur des demandeurs d'emploi ou de salariés en voie de reconversion.

⇒ **Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon**

Ouverture prochaine aux étudiants handicapés moteurs.

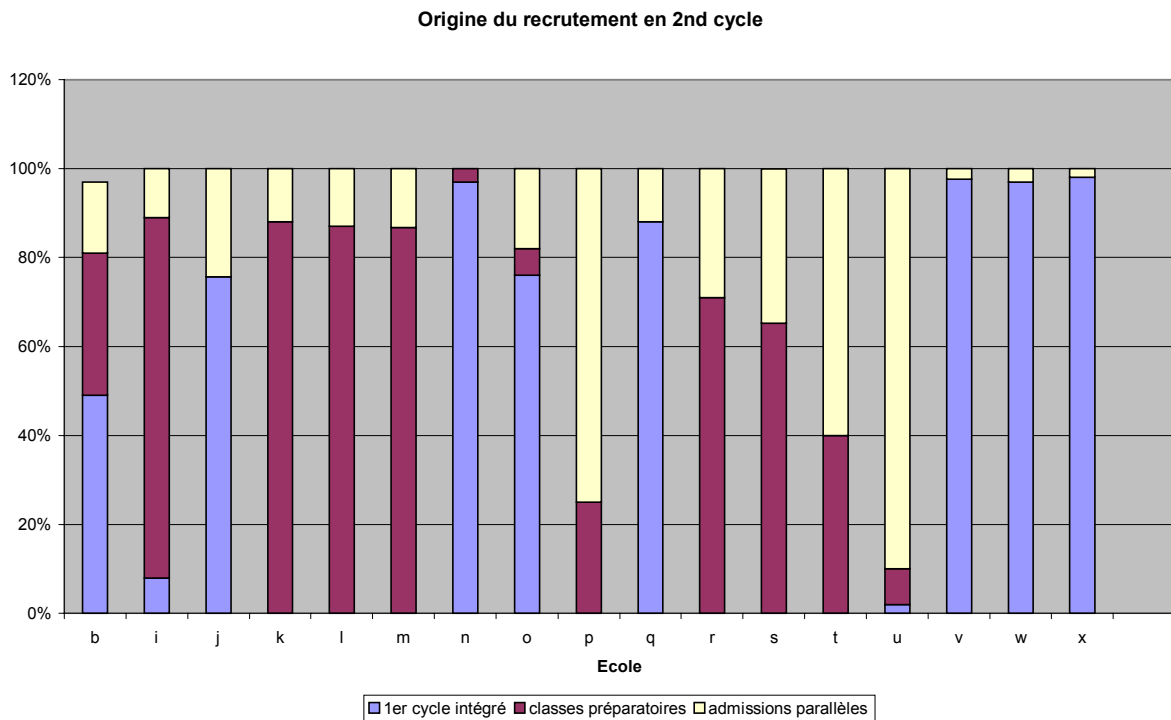
⇒ **Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes**

Développement d'une filière d'Ingénieur par la formation continue (filiale Fontanet) et intégration d'élèves provenant de filières techniques

1-10 Origine du recrutement des écoles :

Ce graphique présente les différentes voies d'intégration dans les grandes écoles : suite à des classes préparatoires, à l'issue d'un premier cycle intégré, dans le cadre des admissions parallèles (passerelle ouverte aux filières universitaires suite à un examen de leur dossier ou à des tests).

Dans certains établissements, les admissions parallèles tiennent une bonne place ce qui constitue une forme d'ouverture sociale.



2- Débouchés et insertion professionnelle des diplômés

Indicateurs présentés

2-1- Placement et insertion professionnelle des diplômés : salaire moyen d'embauche

2-2- Placement et insertion professionnelle des diplômés : durée de recherche d'emploi

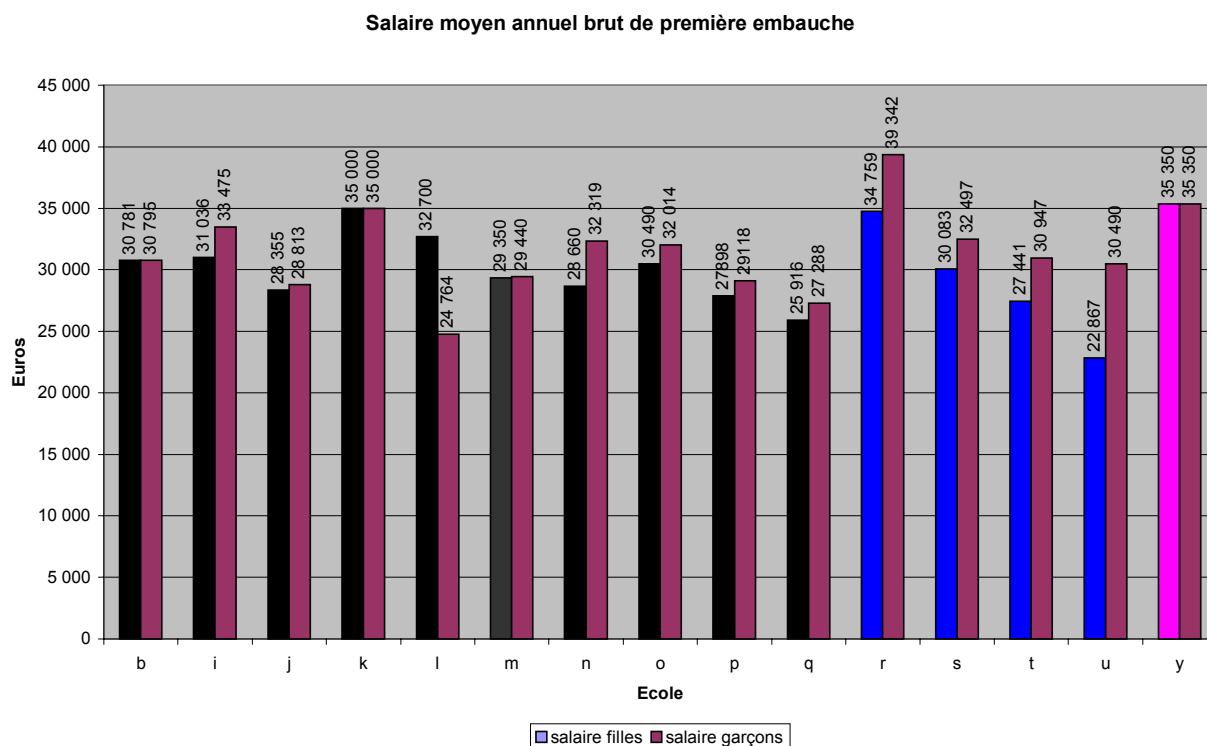
2-3- Adéquation offre/demande : taux de diplômés depuis trois ans et en recherche d'emploi depuis plus de six mois.

2-4- Adéquation offre/demande : taux de formation complémentaire

2-5- Rapport de la durée du stage sur la durée de la formation

2-6- Performance du réseau des anciens : nombre de cotisants/ stock

2-1 Salaire moyen de première embauche



1^{ère} colonne noire : écoles d'ingénieurs
 1^{ère} colonne bleue : écoles de commerce
 1^{ère} colonne rose : écoles diverses

Chaque histogramme correspond au salaire brut annuel de première embauche.

La moyenne générale de l'échantillon représenté pour les **garçons** est de 32 080 euros

En 2000, elle était de 30 968 euros ; en 99 de 29 985 euros.

Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 30 350

Ecoles de commerce : 35 114

La moyenne générale pour les **filles** est de 31 017 euros.

En 2000, elle était de 30 381 euros.

Ecoles d'ingénieurs : 30 534

Ecoles de commerce : 31 273

2-2 Placement et insertion professionnelle des diplômés : durée de recherche d'emploi

Définition du ratio : il est égal au nombre de diplômés de la promotion 2000 ayant répondu à l'enquête (enquête 1^{er} emploi de la Conférence des Grandes Ecoles) et déclarant avoir trouvé un emploi

a- avant d'être diplômés b- moins de 2 mois après le diplôme

c- entre 2 et 6 mois après le diplôme d- plus de 6 mois après le diplôme

sur le nombre d'étudiants de la promotion 2000 ayant répondu à la question sur le délai de recherche d'emploi.

Délai d'obtention du 1 ^{er} emploi	Enquête 2001 (%)	Enquête2000 (%)
a- Avant diplôme	52	42
b- Moins de 2 mois après le diplôme	28	28
c- 2 à 6 mois après le diplôme	18	27
d- Plus de 6 mois après le diplôme	2	3

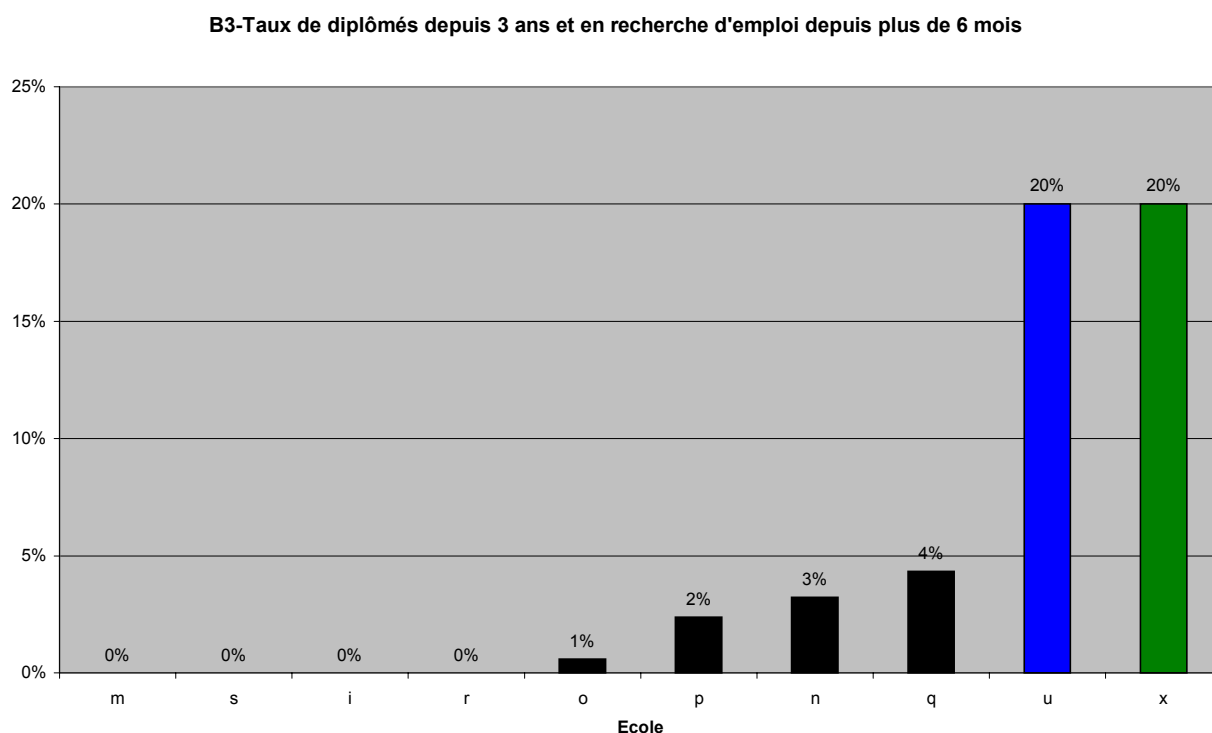
A noter l'amélioration du délai d'obtention du 1^{er} emploi : le pourcentage d'élèves déclarant trouver un emploi avant le diplôme est passé de 42% en 2000 à 52% en 2001.

De même, le pourcentage d'élèves déclarant trouver un emploi entre 2 et 6 mois après le diplôme passe de 27% en 2000 à 18% en 2001.

2-3 Taux de diplômés depuis 3 ans et en recherche d'emploi depuis 6 mois (=B3)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre de diplômés de la promotion 2000 ayant répondu à l'enquête et en recherche d'emploi depuis plus de 6 mois sur le nombre de diplômés de la promotion 2000 ayant répondu à l'enquête.

La moyenne générale est de 1% ; elle était de 1% en 2000 et de 2% en 99.



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 1%

Ecoles de commerce : 2%

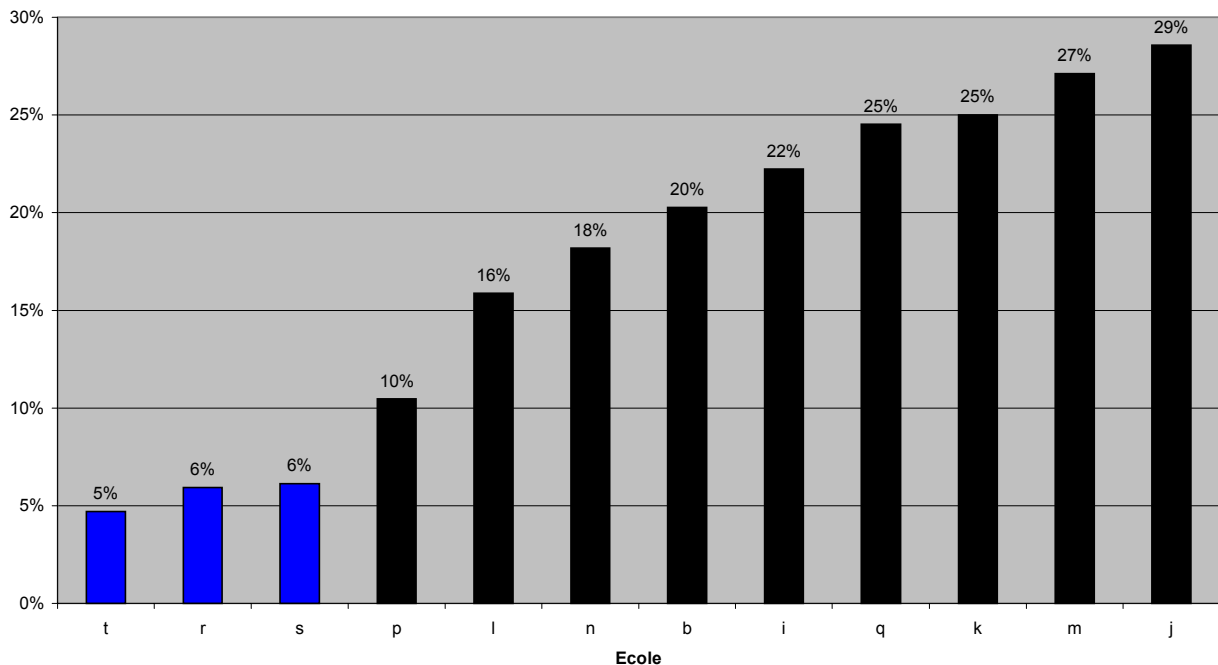
2-4- Taux de formation complémentaire : (=B4)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre de diplômés de la promotion 2001 en formation complémentaire et ayant répondu à l'enquête sur le nombre de diplômés de la promotion 2001 ayant répondu à l'enquête.

La moyenne générale est de 9% ce qui signifie que 9% des diplômés suivent une formation complémentaire (DEA, DESS, thèse) à la sortie de l'école ; cette moyenne était de 8% en 2000 et de 13% en 1999.

Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que les diplômés trouvant plus facilement du travail, ils éprouvent moins le besoin de réaliser des formations complémentaires.

B4-Taux de formation complémentaire



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 13%

Ecoles de commerce : 5%

A noter un taux de formation complémentaire plus important pour les écoles d'ingénieurs que pour les écoles de commerce.

2-5- Rapport de la durée de stage sur la durée de formation : (=B5)

Définition du ratio : il est le rapport de la durée cumulée des stages obligatoires, hors projet de fin d'études sur le cursus « Bac+3 et post Bac+3 » sur la durée en heures par élève programmées du cursus « Bac +3 et post Bac+3 »

La moyenne générale est de 71% ; en 2000 elle était de 65% ; en 99 de 45%

Cependant, on note que la part importante des stages dans la formation est essentiellement le fait des écoles de commerce ; pour les écoles d'ingénieurs et d'architecture, elle est à un niveau plus standard.

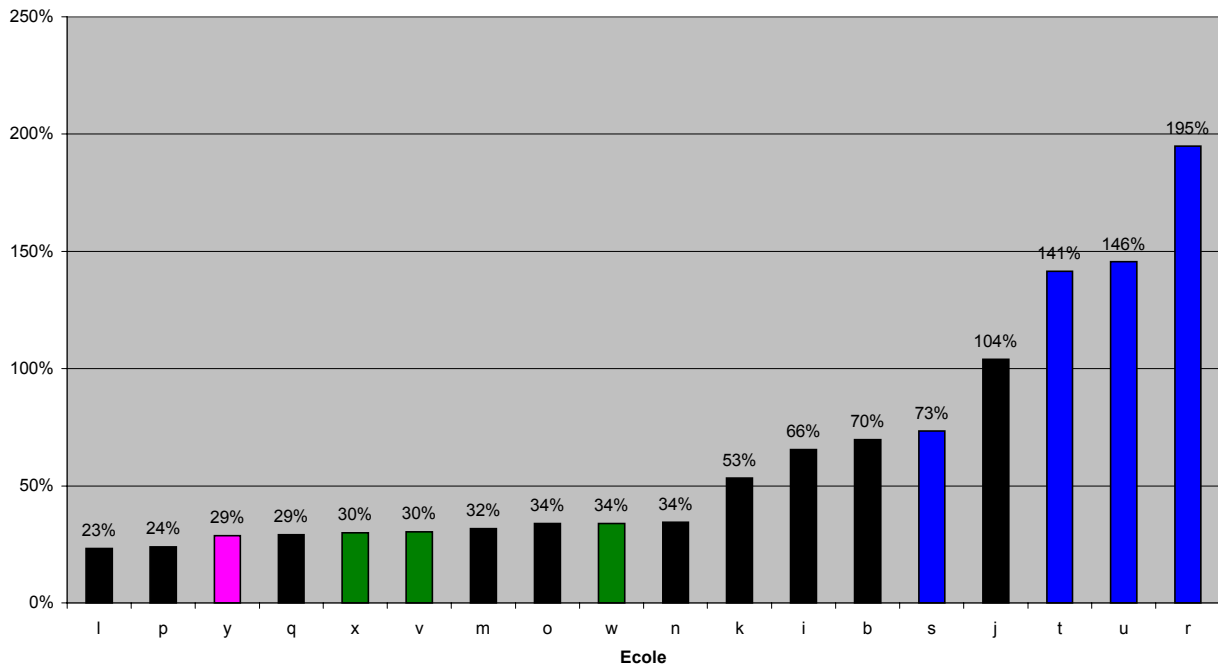
Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 43%

Ecoles de commerce : 138%

Ecoles d'architecture : 32%

B5-Rapport de la durée du stage sur la durée de la formation



Ce ratio peut dans certains cas être supérieur à 100% car la durée des stages peut être supérieure à la durée du 2ème cycle (qui comprend uniquement des heures d'enseignement et non les stages). Ceci est notamment le cas pour les écoles de commerce.

2-6 Rapport nombre de cotisants/ stock : (=B6)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre de cotisants enregistrés par l'Association des Anciens sur l'effectif ou l'estimation des anciens diplômés de l'école vivants (y compris pour la promotion sortie en juin 2001)

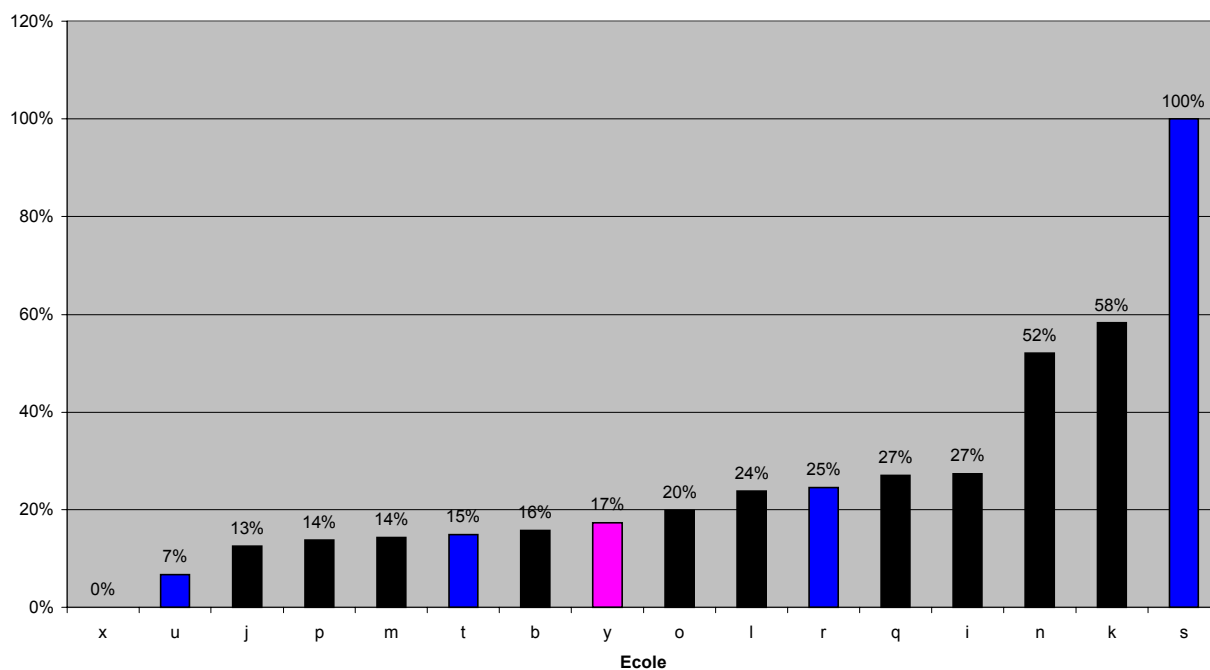
La moyenne générale est de 30% ; en 2000, elle était de 16%, en 99 de 21%

Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 23%

Ecoles de commerce : 52%

B6-Rapport nombre de cotisants sur stock



Ce ratio permet de mesurer l'attachement des anciens à l'école et au réseau qu'elle représente. Plus le ratio est élevé, plus le nombre d'adhérents à l'association des anciens est important.

3- Appui pour l'innovation et le développement économique

Indicateurs présentés :

3-1-Relations entre les écoles et le milieu social économique : prestations hors formation : CATTC/Nb total d'élèves du 2^{ème} cycle

3-2a- Relations entre les écoles et le milieu social économique : formation continue : nombre de jours intra par élève

3-2b- Relations entre les écoles et le milieu social économique : formation continue : nombre de jours inter par élève

3-3- Relations entre les écoles et le milieu social économique : taxe d'apprentissage par élève

3-4- Relations entre les écoles et le milieu social économique : participation aux instances de direction

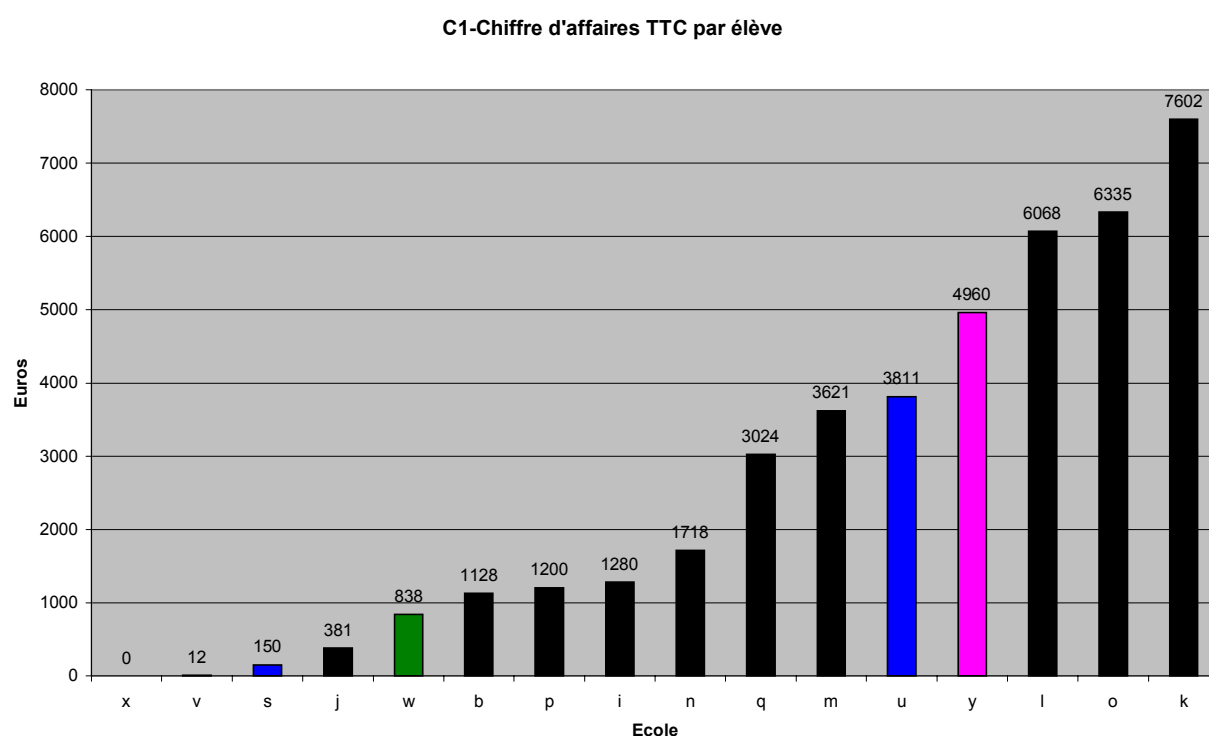
3-5- Attractivité auprès des étudiants : pourcentage du nombre de rhône-alpins intégrés en première année

3-6- Insertion dans le milieu social économique régional : pourcentage de rhône-alpins intégrés en première année

3-1 Prestations hors formation : $(CA F TTC)/(Total \text{ élèves Bac +3 et post Bac + 3}) = C1$

Définition du ratio : il est le rapport du chiffre d'affaires TTC facturé par l'école (hors frais de scolarité, vente de formation, subventions et aides diverses publiques ou privées) sur l'effectif total des élèves inscrits au cursus Bac+3 et post Bac+3 au 15 octobre 2001

La moyenne générale est de 2779 euros TTC ce qui correspond au chiffre d'affaires moyen par école.
en 2000 elle était de 2571 euros ; en 99 de 2500 euros



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 4406 euros

Ecoles de commerce : 1164 euros (2 écoles sur 4 ont répondu)

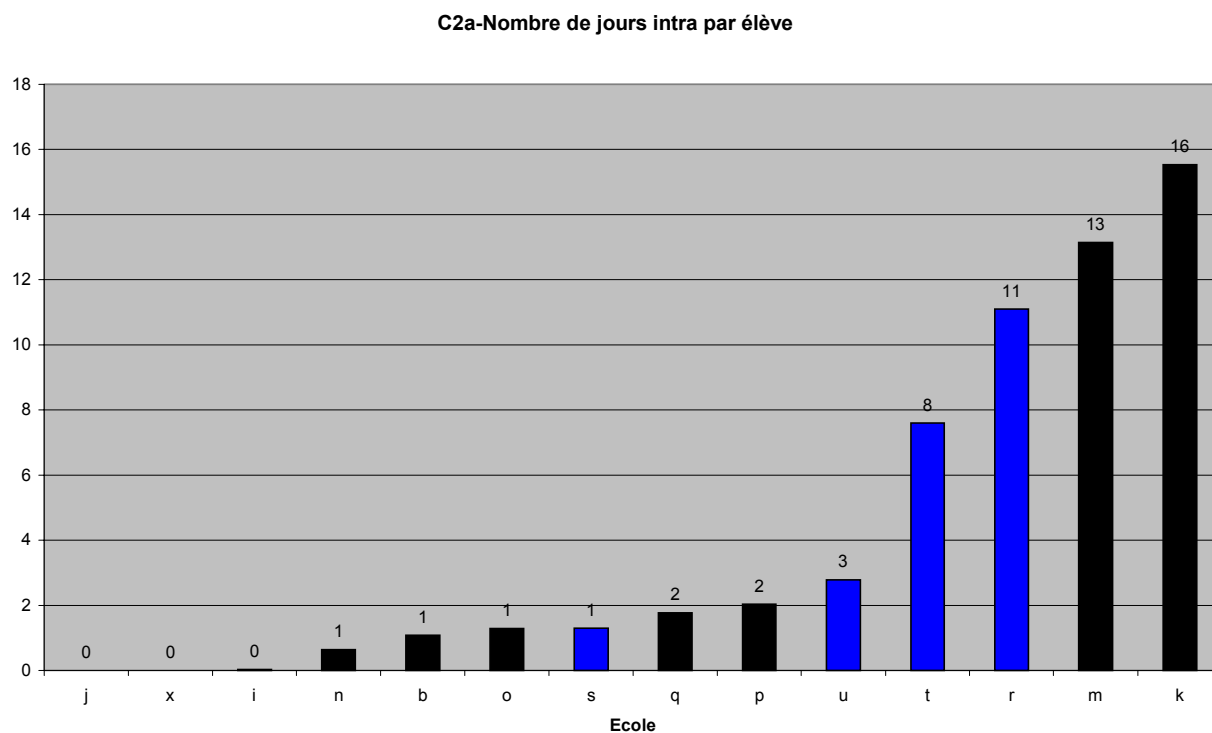
Ecoles d'architecture : 400 euros (3 écoles sur 3 ont répondu)

Le chiffre d'affaires total communiqué par 16 écoles répondantes (sur 18) est de 35 357 593 euros. (il était de 33 686 077 euros en 2000 pour 15 écoles répondantes)

3-2a : Formation continue : nombre de jours intra par élève : (=C2a)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre de jours de formation INTRA facturée à tous clients (publics et privés) sur l'effectif total des élèves inscrits au cursus Bac + 3 et post Bac+3 au 15 octobre 2001

La moyenne générale est de 3 ; en 2000, elle était de 3 ; en 99 de 3



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 3

Ecoles de commerce : 6 (4 répondants sur 4)

Le nombre total de journées stagiaires en intra est de 43 027 ; le nombre total de jours stagiaires en inter est de 30 020.

3-2-b Formation continue : nombre de jours inter par élève : (=C2b)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre de jours de formation INTER facturés à tous les clients (publics et privés) sur l'effectif total des élèves inscrits au cursus Bac + 3 et post Bac+3 au 15 octobre 2001

La moyenne générale est de 2 ; en 2000 elle était de 2 ; en 99 de 3

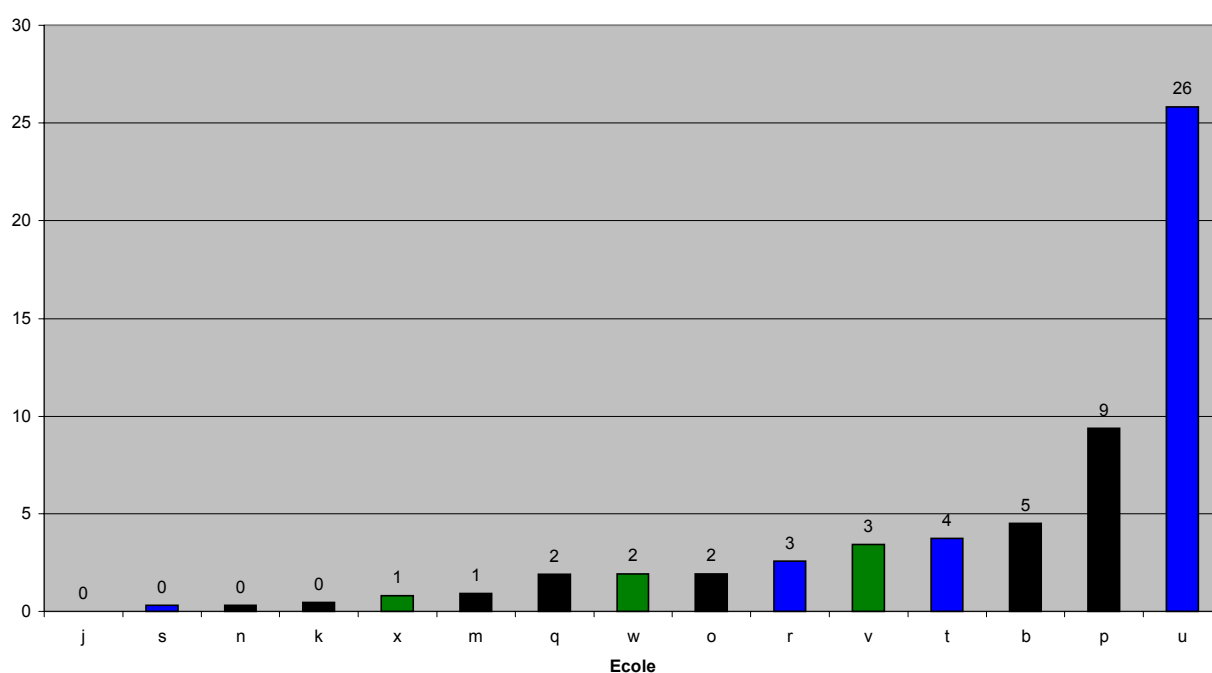
Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 2

Ecoles de commerce : 4 (4 répondants sur 4)

Ecoles d'architecture : 2 (3 répondants sur 3)

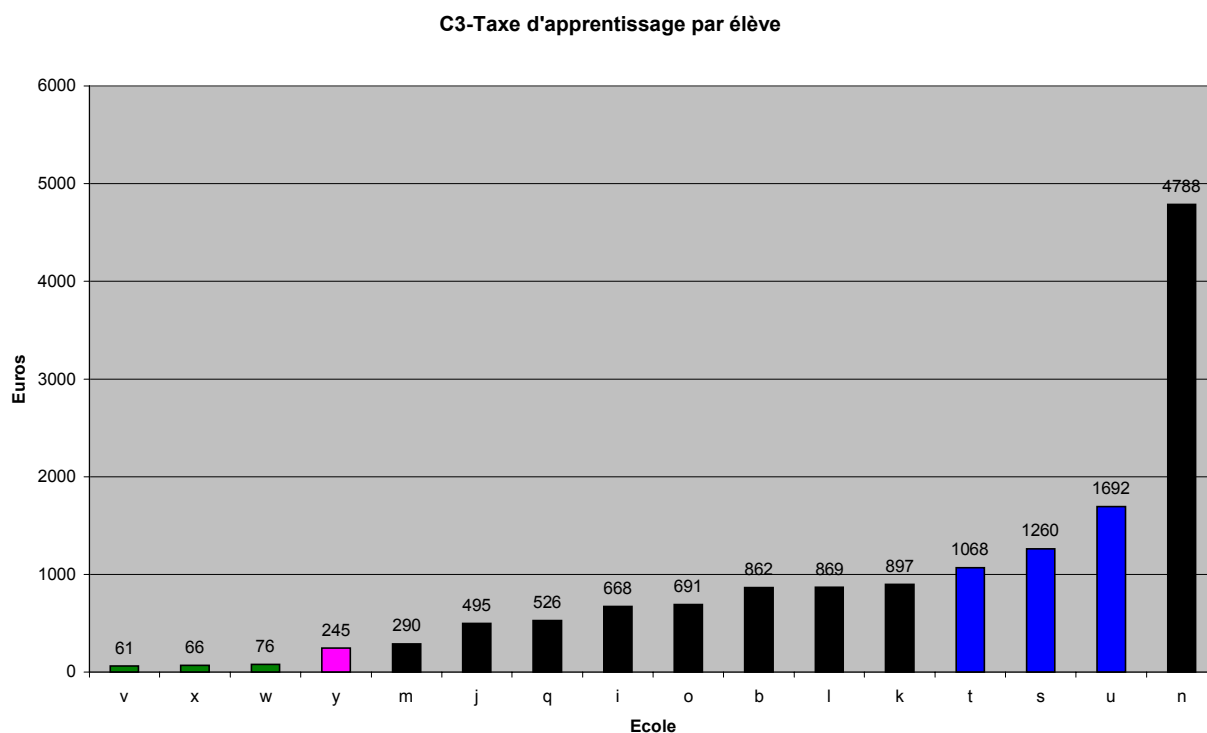
C2b-Nombre de jours inter par élève



3-3 Taxe d'apprentissage par élève : (=C3)

Définition du ratio : il est le rapport du montant de la taxe d'apprentissage affectée à l'école (quota + cadres moyens + cadres supérieurs) par les entreprises (y compris via des organismes collecteurs) sur l'effectif total des élèves inscrits au cursus Bac + 3 et post Bac+3 au 15 octobre 2001

La moyenne générale est de 719 euros ; en 2000 elle était de 660 euros ; en 99, de 873 euros.



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 890

Ecoles de commerce : 1283 (3 répondants sur 4)

Ecoles d'architecture : 69 (3 répondants sur 3)

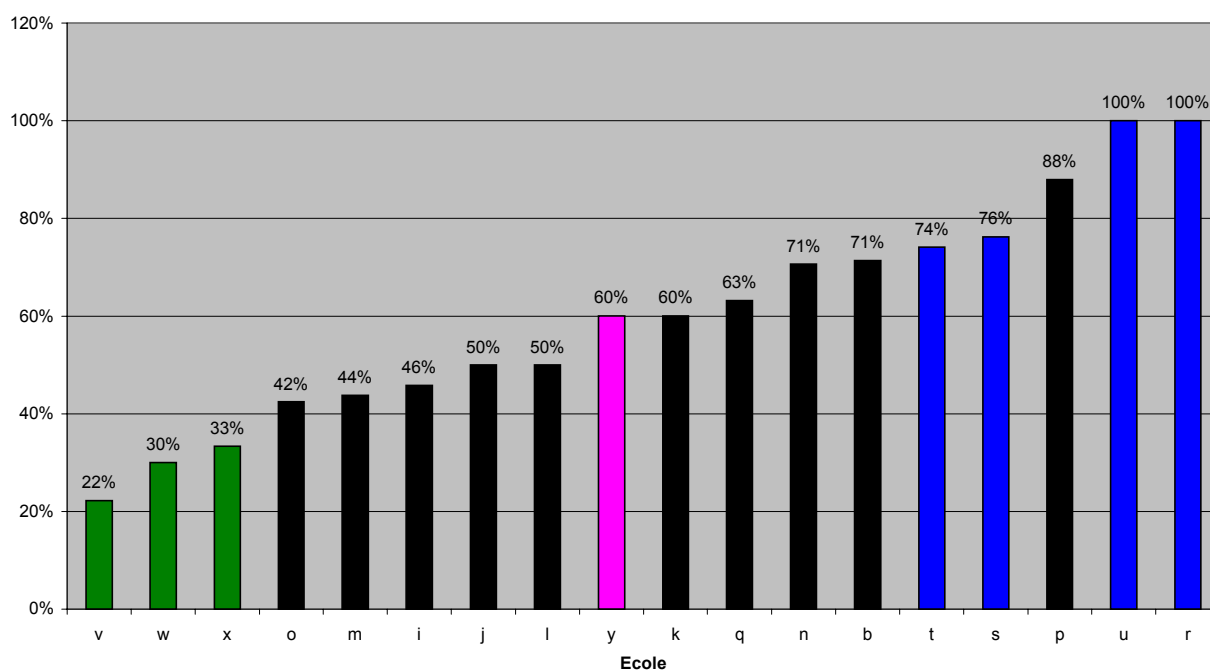
NB : le montant total de la taxe d'apprentissage collectée (16 répondants sur 18) est de 9 145 177 euros ; en 2000, il était de 8 650 139.

3-4 Participation des socio -professionnels aux instances de direction : (=C4)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre de socio-professionnels (non universitaires) parmi les administrateurs sur le nombre d'administrateurs (membres du Conseil d'Administration ou du Conseil d'Ecole ou d'Instances de Substitution)

La moyenne générale est de 62%. En 2000, elle était de 61% ; en 99 de 55% .

C4-Participation des socio-professionnels aux instances de direction



Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 53%

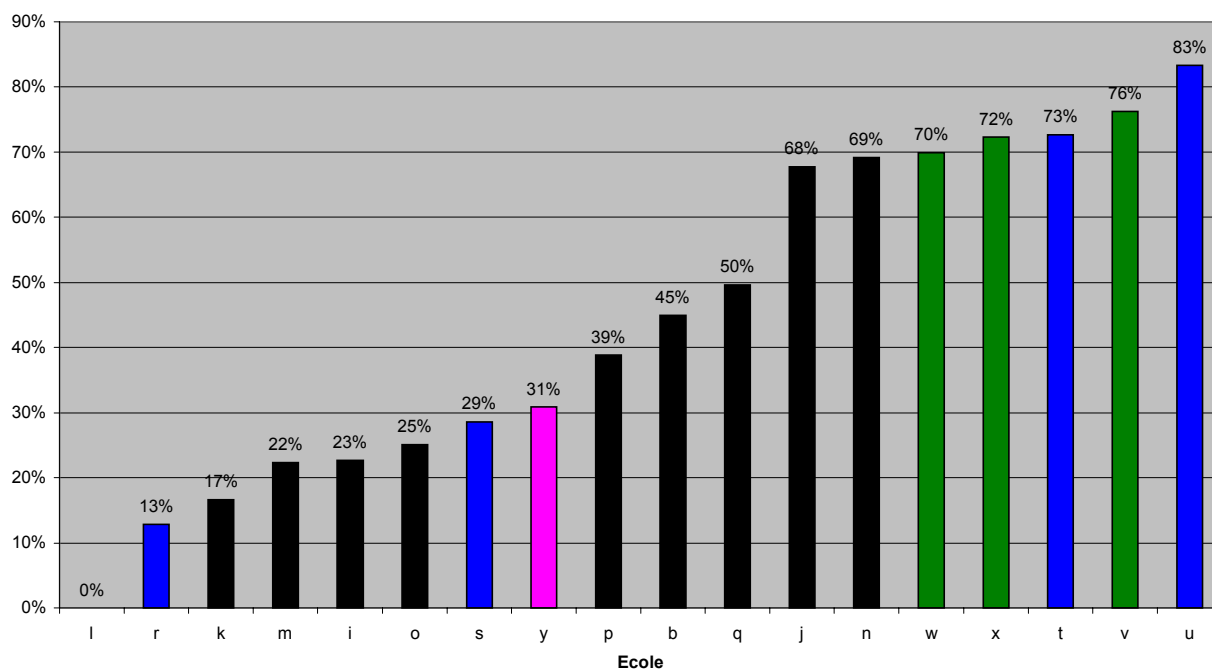
Ecoles de commerce : 88%

Ecoles d'architecture : 28%

3-5 Pourcentage de rhône-alpins intégrés en première année : (=C5)

Définition du ratio : il est le rapport de l' effectif cumulé de Rhône-Alpins intégrés à l'entrée de l'école au 15 octobre 2001 sur l'ensemble du cursus (y compris 1er cycle si il existe) sur l'effectif cumulé intégré à l'entrée de l'école au 15 octobre 2001 sur l'ensemble du cursus.

C5-Pourcentage de rhône-alpins intégrés en 1ère année



La moyenne générale est de 34% ce qui signifie que 34% des élèves intégrés dans les grandes écoles viennent de Rhône-Alpes ; en 2000, elle était de 35%, en 99 de 32% .

Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 29%

Ecoles de commerce : 30%

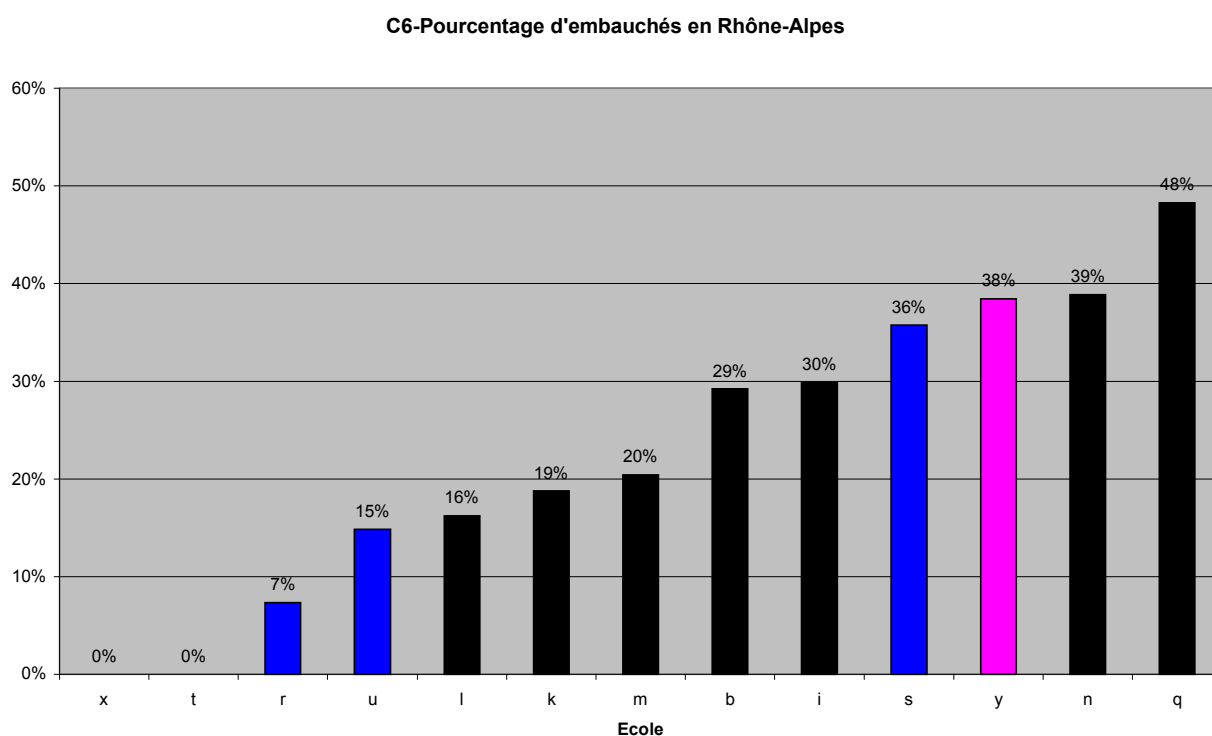
Ecoles d'architecture : 73%

Ce ratio permet de mesurer le type de recrutement qu'a une école : régional ou national : plus le ratio est faible, plus le recrutement des élèves est national (recrutements à l'issue des classes préparatoires) ; plus le ratio est fort, plus le recrutement est régional.

3-6 Pourcentage d'embauchés en Rhône-Alpes : (=C6)

Définition du ratio : il est le rapport du nombre de diplômés des promotions 2000-2001 embauchés en 2001 ou début 2002 ayant trouvé un emploi en Rhône-Alpes (et ayant répondu à l'enquête) sur le nombre de diplômés des promotions 2000-2001 embauchés en 2001 ou début 2002 et ayant répondu à l'enquête

La moyenne générale est de 15% ; en 2000, elle était de 19%, en 99 de 24%



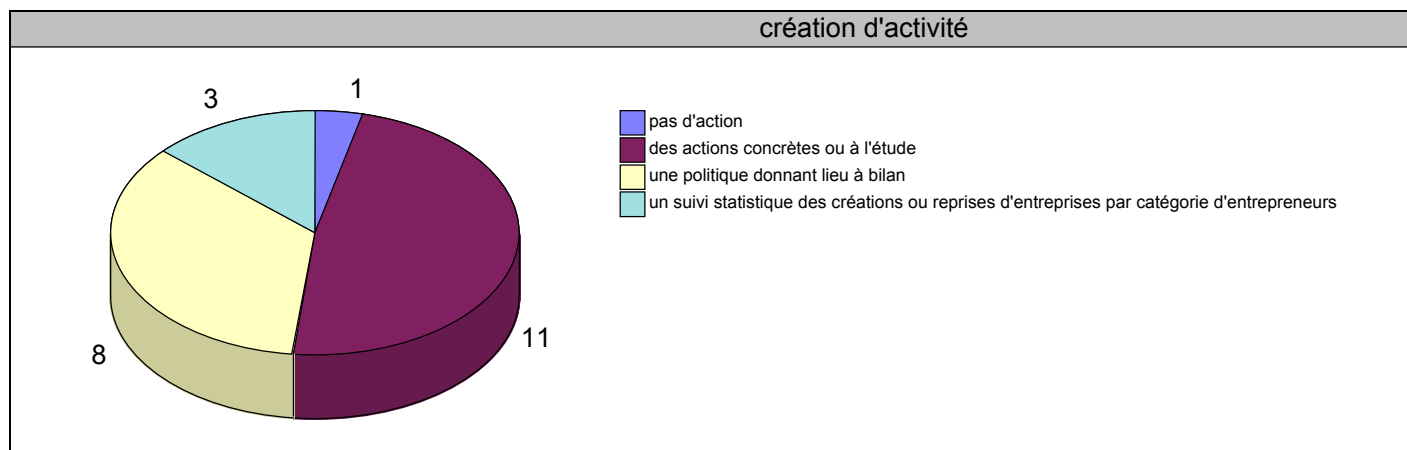
Moyenne par famille d'écoles :

Ecoles d'ingénieurs : 14 %

Ecoles de commerce : 18%

III- Présentation des critères de performance

Critère n°1 : existe-t-il une politique volontariste visant à la création d'entreprise ou d'activité par les élèves, chercheurs ou enseignants ?



Type d'actions menées :

Mise en place de modules de formation :

Les écoles qui signalent avoir mis en place ce dispositif sont : ISARA, CPE, INSA, ITECH, ECAM

L'organisation de ces modules est en général la suivante :

- 1^{ère} année d'école d'ingénieurs : sensibilisation à la création d'entreprise (en général obligatoire)
- 2^{ème} année : approfondissement : séminaire, cours + tutorat projet, jeu de rôle
- 3^{ème} année : formation approfondie et accompagnement pour les étudiants ayant un réel projet

Développement de filières spécifiques :

. Dans le cadre de la formation initiale :

- Filière Ingénieur Entreprendre à l'INSA de Lyon

. A l'issue de la formation initiale :

- Mastère spécialisé « Entrepreneur PMI » à l'Ecole des Mines de St Etienne
- Mastère spécialisé en entrepreneuriat à l'ESC Grenoble
- DESS Entrepreneuriat à l'ESC St Etienne

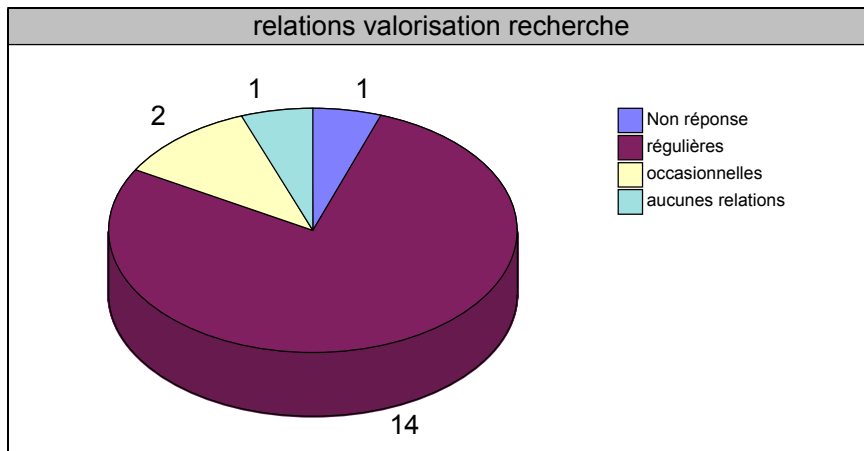
Incubateurs

ESC Grenoble : 20 projets de start-up incubés en 2 ans dont 5 ont débouché sur une création effective

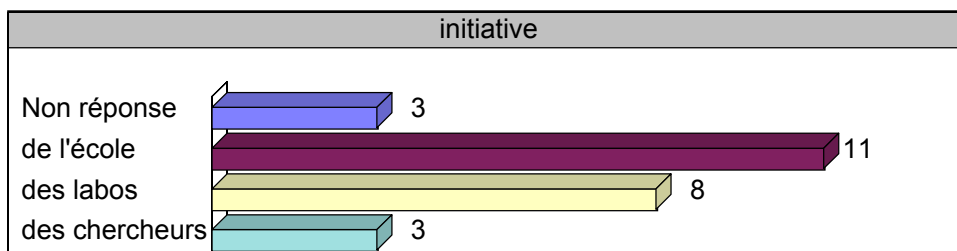
Interventions de cabinet conseil :

C'est le cas pour les écoles d'architecture de Lyon et St Etienne : le cabinet a mené un état des lieux sur l'existant dans les établissements et fait des préconisations sur des actions à mener par rapport à la création d'entreprise

Critère n° 2-1 : existe-t-il des relations entre l'école et des organismes d'aide à la valorisation de la recherche



Ces relations se font à l'initiative de



Partenaires avec lesquels ces relations sont entretenues :

ANVAR, ANDRA, DRIRE, ADEME

Filiale de valorisation de la recherche :

INSAVALOR, ATLAS, pôle de valorisation de l'université Jean Monnet

Incubateur : CREALYS

Partenaires institutionnels :

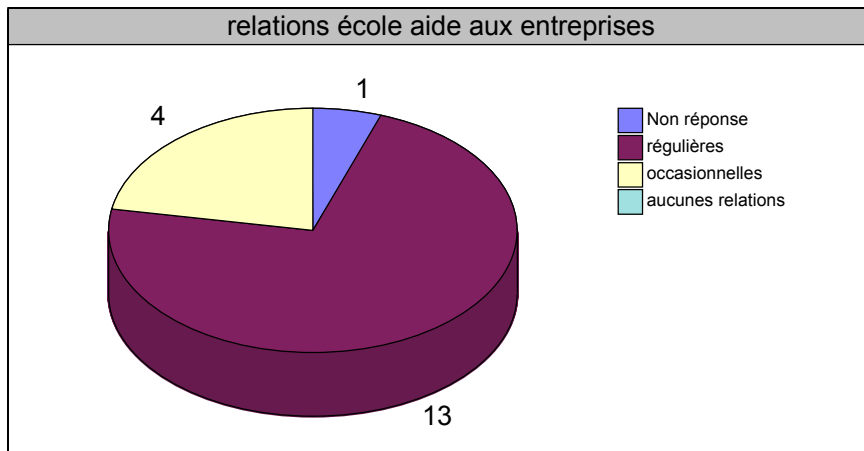
Ministère de l'Industrie, CCI

Ministère de la Culture

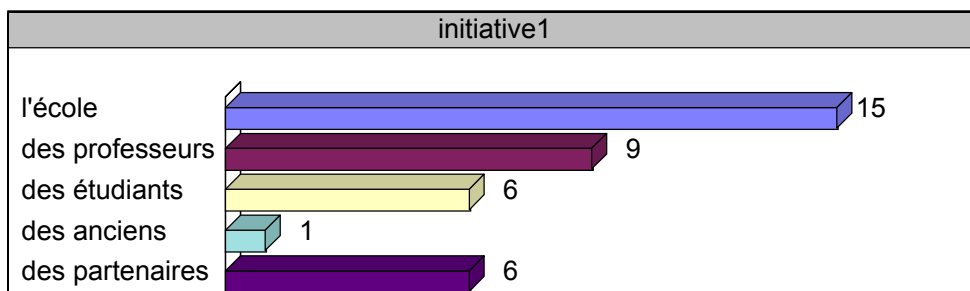
Région Rhône-Alpes

Autre : Centre TIME à l'ESC Grenoble

Critère 2-2 : Existe-t-il des relations entre l'école et des organismes d'aide aux entreprises



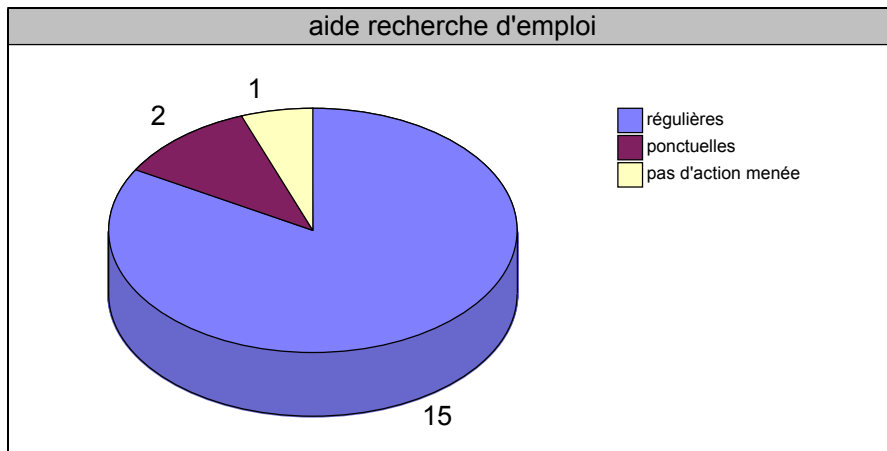
Ces relations se font à l'initiative de :



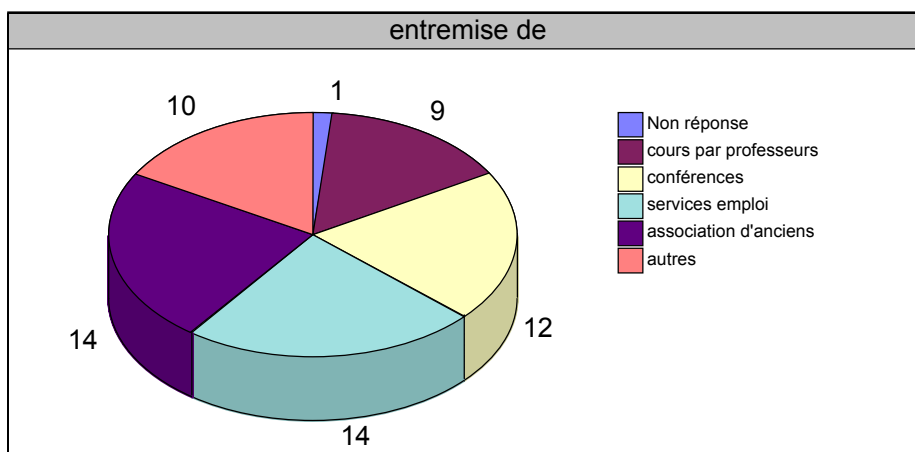
Partenaires avec lesquels ces relations sont entretenues :

Incubateurs (5 cas)
 Vouloir Entreprendre
 CCI de Lyon
 EM Lyon
 Pépinière Carco
 Plan d'action technopole
 Loire Entreprendre
 Service économique de la ville
 Région Rhône-Alpes

Critère 3-1 : L'école mène-t-elle des actions pour aider les élèves dans la recherche d'emploi ?



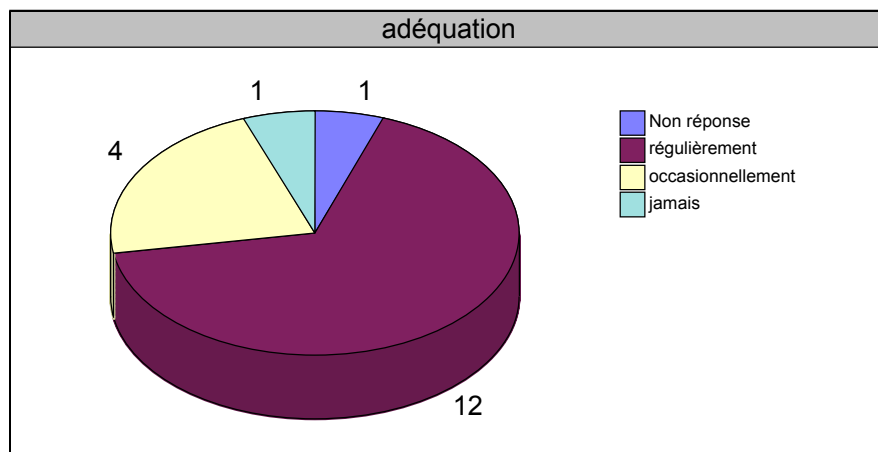
Critère 3-2 : Lorsqu'elles existent ces actions sont menées par l'entremise de :



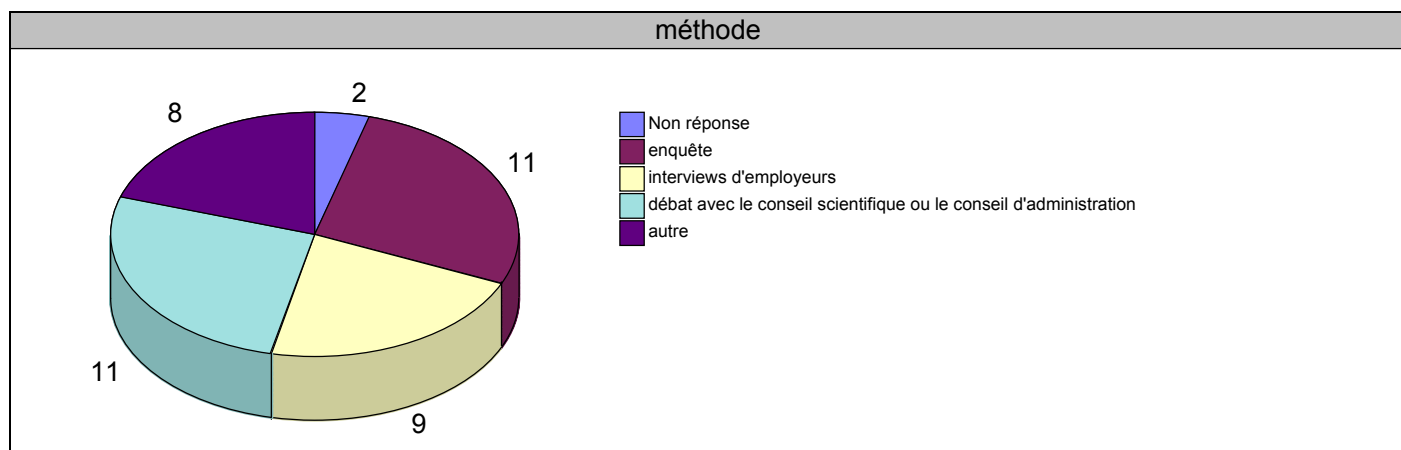
Détail de ces actions :

Ateliers de rédaction de cv et simulation d'entreviens de recrutement
 Cellules d'information et de documentation
 Visites d'entreprise, organisation de forums avec les recruteurs, tables rondes
 Collecte d'offres d'emploi
 Mise en place d'un site web d'aide à l'entrée dans la vie professionnelle
 Annuaire des diplômés
 Amicale des anciens élèves

Critère 4-1 : L'école vérifie-t-elle auprès des employeurs l'adéquation entre les compétences des diplômés et celles requises par les employeurs ?



Critère 4-2 : avec quelle méthode ?



Détail des actions menées :

Enquête 1^{er} emploi de la CGE

Enquêtes auprès des étudiants

Enquête auprès des employeurs visant à mieux connaître les attentes des employeurs quand ils recrutent un ingénieur débutant (compétences recherchées, repérer les nouvelles attentes)

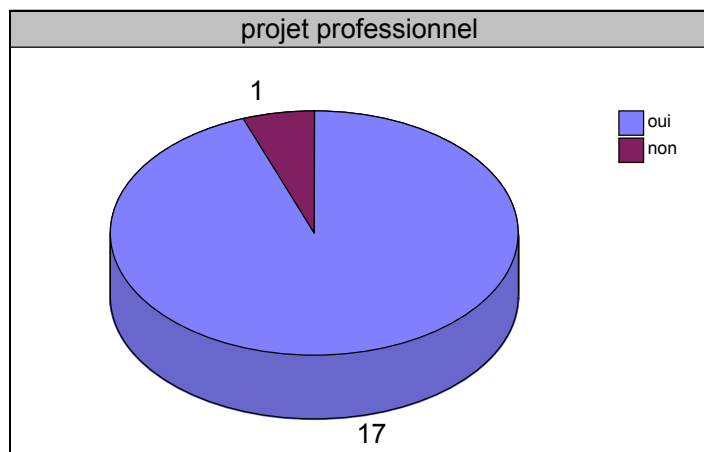
Travail avec des cabinets de recrutement qui mènent une analyse croisée de la conjoncture : cette démarche permet de mesurer l'évolution du marché de l'emploi (secteurs qui recrutent, profils de postes...)

Ecoute des anciens élèves (par le biais de l'association des anciens)

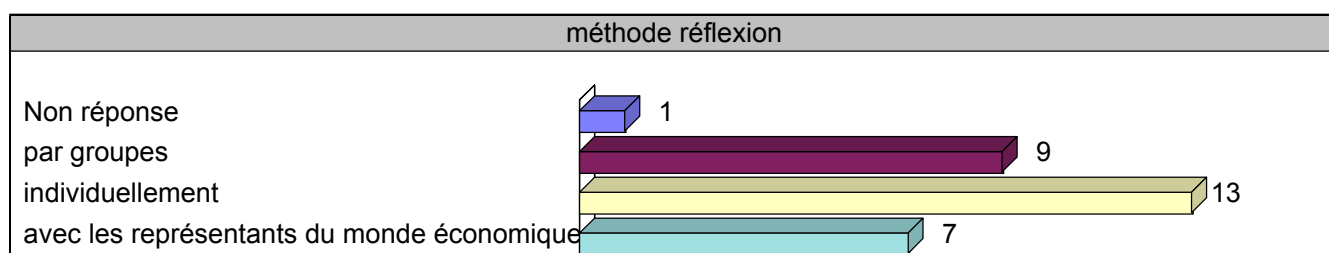
Débat avec les membres extérieurs du conseil de département ou du conseil de perfectionnement (permet de questionner l'industrie sur la formation attendue par les responsables d'entreprise).

Rencontre avec les tuteurs des stages industriels

Critère 5 : Les futurs diplômés conduisent-ils, pendant leur cursus, une réflexion - action sur leur projet professionnel ?



Avec quelle méthode ?



Détail sur ces actions :

Individuellement :

Entretiens individuels avec tous les nouveaux élèves intégrant l'école et abordant entre autre l'aspect projet de formation.

Ateliers de bilan personnel au cours desquels un professionnel les aide à analyser leur type de personnalité, leurs goûts et aptitudes afin de cerner ce pour quoi ils sont faits en terme de futur métier.

Projet personnel de formation : réflexion individuelle de l'étudiant sur son parcours dans l'établissement qui se concrétise par un entretien (1/2h) avec un enseignant suivant une trame homogène.

A travers des périodes tutorées de formation industrielle.

En groupe :

Au cours de présentations stages-emploi, de journées d'entreprises, de colloques, de conférences avec les partenaires de la profession.

Avec les représentants du monde économique, avec des DRH, avec les fédérations ou syndicats professionnels.